



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2017

COMPTE RENDU

ORDRE DU JOUR

Administration générale

- 1) Approbation des comptes rendus du Conseil Municipal
- 2) Délibération actant la mutualisation avec la CCMPPL
- 3) Adhésion à l'association Réso Cuir
- 4) Groupement de commande signalétique
- 5) Groupement de commande site internet

Finances

- 6) Examen et vote du Compte administratif 2016 du Budget Principal
- 7) Décision modificative 1 Budget Principal
- 8) Décision modificative 1 Budget Cinéma
- 9) Décision modificative 1 Budget Assainissement
- 10) Décision modificative 1 Budget Eau
- 11) Renégociation emprunt Budget Principal
- 12) Délibération voirie communautaire : validation du linéaire

Urbanisme/Voirie/Aménagement

- 13) Lotissement de SARCEIX
 - Création lotissement de Sarceix
 - Création du Budget annexe lotissement Sarceix
 - Transfert du terrain du lotissement de SARCEIX du Budget Principal vers le Budget annexe lotissement
- 14) Carrefour Croix St Jacques :
 - Délibération sur l'aménagement du carrefour et la participation de la ville
- 15) Acquisition et cession de terrains/bâtiments
 - Cession de terrains
 - Cession de bâtiments

Ressources Humaines

- 16) Tableau des emplois
- 17) Vote sur les ratios

Vie scolaire et péri scolaire

- 18) Règlement intérieur du restaurant scolaire
- 19) Modification des rythmes scolaires à la rentrée 2017
- 20) Subvention séjours scolaires

Subvention aux associations

- 21) Proposition de subvention

Protocole d'amitié BOUJEDYANE

- 22) Présentation du protocole d'amitié

Questions diverses

ADMINISTRATION GENERALE

1) Approbation du Compte rendu des séances du 24 mars et du 13 avril 2017

Nombre d'élus : 22 Nombre de présents : 20 Nombre de votants : 21

Pour : 19 Contre: Abstention : 2 (CR Mars)

Pour : 20 Contre: Abstention : 1 (CR Avril)

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu des séances du 24 mars et du 13 avril 2017 et le soumet à l'assemblée pour approbation.

Après examen, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes rendus.

2) Délibération actant la mutualisation avec la CCMPL

Nombre d'élus : 22 Nombre de présents : 20 Nombre de votants : 21

Pour : 21 Contre: Abstention :

La volonté de la Mairie de THIVIERS et de la Communauté des communes des Marches du PERIG'OR LIMOUSIN est de s'engager dans une démarche de mutualisation des services supports de la ville et de la communauté de communes. Les services supports ou fonctionnels des deux collectivités concernent essentiellement :

- La gestion des ressources humaines
- La gestion financière et comptable des collectivités

Afin de s'engager dans une démarche de mutualisation le conseil municipal accepte à l'unanimité et demande à ce que la mutualisation s'engage à périmètre constant au niveau des effectifs.

3) Adhésion à l'association Réso Cuir

Nombre d'élus : 22 Nombre de présents : 20 Nombre de votants : 21

Pour : 21 Contre: Abstention :

Conformément à l'assemblée générale des Portes du Cuir en date du 15/02/2017 quant au développement de l'association Réso Cuir Nouvelle-Aquitaine et en notre qualité de membre du collège « collectivités territoriales et EPCI », Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'adhésion à cette association, dont la cotisation est de 2000 € conformément aux statuts de l'association pour une ville comme THIVIERS. (Commune entre 2500 et 5000 habitants).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte l'adhésion à l'association Réso Cuir et autorise Mr le Maire à signer les pièces nécessaires à cette adhésion.

4) Groupement de commande signalétique

Nombre d'élus : 22 Nombre de présents : 20 Nombre de votants : 21

Pour :21 Contre: Abstention :

La communauté de communes des Marches du PériG'or Limousin ainsi que ses communes membres ont décidé de s'unir afin d'acheter de façon mutualisée du matériel de signalétique.

Les membres visés en annexe souhaitent constituer un groupement de commandes conformément à la réglementation des marchés publics en vigueur.

Aussi, ils ont décidé de conclure une convention constitutive de ce groupement. (Ci-joint).

S'agissant des communes membres de ce groupement, une délibération prise en conseil municipal devra autoriser leur maire respectif à signer la présente convention. Cette délibération devra ensuite être transmise à la communauté de communes des Marches du PériG'or Limousin désignée en tant que coordonnateur du groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte l'adhésion à ce groupement de commande et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à ce groupement de commande.

5) Groupement de commande site internet

Nombre d'élus : 22 Nombre de présents : 20 Nombre de votants : 21

Pour :21 Contre: Abstention :

Suite à l'extension de périmètre de la communauté de communes du PAYS de JUMILHAC LE GRAND, il est nécessaire de créer un nouveau site internet pour la communauté de communes. Lors d'un conseil communautaire, il a été proposé aux communes volontaires de réaliser un groupement de commande pour la création d'un site internet de la communauté de communes et des communes membres qui le souhaitent.

Afin d'harmoniser l'outil numérique à l'échelle de notre territoire, Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce groupement de commande afin de réaliser le futur site internet de la Ville de THIVIERS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte l'adhésion à ce groupement de commande et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à ce groupement de commande.

FINANCES

6) Examen et vote du Compte administratif 2016 du Budget Principal

Nombre d'élus : 22 Nombre de présents : 20 Nombre de votants : 20

Pour : 15 Contre: Abstention : 5

Le Conseil Municipal doit statuer sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par le Maire.

Après présentation des comptes, le Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur MAZEAUD Pascal (M. le Maire ayant quitté la salle au moment du vote), demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le compte administratif 2016 du Budget Principal.

COMMUNE DE THIVIERS - 24 - COMMUNE DE THIVIERS	CA 2016
--	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 091 333,00	G	3 245 325,32
	Section d'investissement	B	834 526,05	H	461 175,01

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	848 348,82 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	450 919,41 (si déficit)	J	(si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	4 376 778,46	= G+H+I+J	4 554 849,15

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	57 236,47	L	201 092,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	= E+F	57 236,47	= K+L	201 092,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 091 333,00	= G+H+K	4 093 674,14
	Section d'investissement	= B+D+F	1 342 681,93	= H+J+L	662 267,01
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	4 434 014,93	= G+H+I+J+K+L	4 755 941,15

Le Conseil Municipal doit statuer sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par le Maire.

Après présentation des comptes, le Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur MAZEAUD Pascal (M. le Maire ayant quitté la salle au moment du vote),

CONSTATE l'exactitude des comptes identiques au compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal,

CONSTATE l'exactitude des reports et la sincérité des restes à réaliser,

APPROUVE le compte administratif 2016 du Budget COMMUNE

7) Décision modificative 1 Budget Principal

Nombre d'élus : 22 Nombre de présents : 20 Nombre de votants : 21

Pour : 21 Contre: Abstention :

Lors du vote du Budget Primitif, le Conseil Municipal a fait le choix de reporter certaines opérations d'investissement en 2018 et notamment les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et télécom de la rue des Recollets.

Cependant, compte tenu du fait que la ville de THIVIERS est une commune urbaine et par conséquent les travaux de modernisation et d'enfouissement sont soumis à l'autorisation préalable d'ERDF. Aussi, la rue de Recollets a été autorisée par ERDF dans le cadre de la procédure d'un article 8 et apporte un financement conséquent à l'opération.

Pour ce qui concerne la ville de THIVIERS, l'investissement prévisionnel sera de 47 000 € pour ces travaux.

De même, dans le cadre d'un groupement de commandes avec la communauté de communes pour l'achat de panneaux lumineux il est nécessaire d'ajuster le budget Principal afin d'ouvrir des crédits au chapitre relatif aux locations mobilières.

Par conséquent Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser ces travaux et d'approuver la décision modificative ci-dessous.

24551 Code INSEE	COMMUNE DE THIVIERS COMMUNE DE THIVIERS	DM n°1 2017
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal 22 juin 2017

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6125 : Crédit-bail Immobilier	0.00 €	10 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	10 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8458 : Cotisations aux autres organismes sociaux	10 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	10 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	48 300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	48 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6718 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	48 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	48 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	58 800.00 €	58 800.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	48 300.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	48 300.00 €
D-2031 : Frais d'études	6 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	6 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128-2016394 : Parc	0.00 €	8 921.40 €	0.00 €	0.00 €
D-21534 : Réseaux d'électrification	0.00 €	48 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-360 : Travaux école primaire	2 421.40 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 421.40 €	57 221.40 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	8 921.40 €	57 221.40 €	0.00 €	48 300.00 €
Total Général	48 300.00 €		48 300.00 €	

Après en avoir délibéré le CONSEIL MUNICIPAL :

AUTORISE le programme de Travaux ci-dessus

ACCEPTE la Décision Modificative n°1 du Budget principal 2017 équilibrée en dépenses et en recettes

8) Décision modificative 1 Budget Cinéma

Nombre d'élus : 22 Nombre de présents : 20 Nombre de votants : 21

Pour : 21 Contre: Abstention :

Concernant le cinéma il est urgent de renouveler la bibliothèque de stockage afin d'assurer la diffusion des films. Pour cela il est nécessaire de réaliser une Décision modificative et de faire appel à la Taxe sur les entrées en salle de cinéma, dite T.S.A afin de pouvoir renouveler la bibliothèque de stockage.

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
2158 Autres installations		2 443,00 €
RECETTES	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
1328 Autres		2 443,00 €

Après en avoir délibéré le CONSEIL MUNICIPAL :

AUTORISE le renouvellement de la bibliothèque de stockage

ACCEPTE la Décision Modificative n°1 du Budget cinéma

9) Décision modificative 1 Budget Assainissement

Nombre d'élus : 22 Nombre de présents :20 Nombre de votants : 21

Pour :21 Contre: Abstention :

Dans le cadre de l'appel à projets de l'agence de l'eau « Réductions des pollutions domestiques », la commune de THIVIERS a été retenue pour un ensemble de travaux permettant de réduire les pollutions domestiques.

Ces travaux ont pour objet :

- Suppression des rejets directs et mise en séparatif et travaux de mise en conformité des installations privées

REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES		RECETTES	
DEPENSES			
Travaux d'eaux usées Suppression des rejets	HT	Agence de l'Eau	430 500,00 €
Rue de la cité du POTEAU DES LANDES	134 980,00 €	FCTVA	151 500,42 €
Lotissement Bélaïr	419 905,50 €	Emprunt	341 557,38 €
SOUS TOTAL	554 885,50 €		
Travaux divers (Publicité -refoulement - tests,,,))	35 024,00 €		
Maîtrise d'œuvre	32 092,00 €		
Travaux de mise en conformité			
Tranche ferme : Rue de la Cité du poteau des Landes	25 570,00 €		
Lotissement Bélaïr	114 410,00 €		
SOUS TOTAL	139 980,00 €		
Travaux divers (Publicité -refoulement - tests,,,))	7 650,00 €		
SOUSTOTAL HT	769 631,50 €		
TVA	153 926,30 €		
TOTAL TTC	923 557,80 €		

- Extension des réseaux Eaux Usées

EXTENSION DU RESEAU D'EAUX USEES		RECETTES	
DEPENSES			
Enclairvalle	88 913,00 €	FCTVA	95 373,25 €
Plaisance	153 318,00 €	Emprunt	486 029,15 €
Chassouty	186 000,00 €		
Travaux divers (Publicité -refoulement - tests,,,))	32 815,00 €		
Maîtrise d'œuvre	23 456,00 €		
SOUSTOTAL	484 502,00 €		
TVA	96 900,40 €		
TOTAL TTC	581 402,40 €		

- Décision Modificative

DEPENSES INVESTISSEMENT	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2315 Immobilisation en cours		1 504 960,20 €
2156 Matériel spécifique d'exploitaioin	- 40 000 €	
2158 Autres installation, matériel et outillage	- 30 000,00 €	
203 Etudes, Maîtrise d'oeuvre		70 000,00 €
RECETTES INVESTISSEMENT	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
1641 Emprunts		827 586,53 €
131 Agence de l'eau		430 500,00 €
10 222 FCTVA		246 873,67 €
TOTAL		1 504 960,20 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de :

VALIDER et APPROUVER le programme de travaux conformément au plan de financement ci-dessus

APPROUVER et INSCRIRE budgétairement les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme

AUTORISER Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la Décision Modificative n° 1 et détaillés dans le tableau joint ci-dessous,

ADOPTER La décision modificative n°1 au BP assainissement 2017 équilibrée en dépenses et en recettes

AUTORISER Monsieur le Maire à réaliser un emprunt dans le cadre de ce programme

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce programme

10) Décision modificative 1 Budget Eau

Nombre d'élus :22 Nombre de présents :20 Nombre de votants : 21

Pour :21 Contre: Abstention :

Lors du vote du Budget primitif 2017, une erreur comptable a été votée en inscrivant les frais d'étude et de Maîtrise d'œuvre au compte 2315. Ces frais d'étude à hauteur de 16 800 € TTC auraient dû être inscrits au 203.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la décision modificative ci-dessous.

EAU POTABLE		
DEPENSES INVESTISSEMENT	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2315 Immobilisation en cours	- 16 800,00 €	
2158 Autres installation, matériel et outillage		
203 Etudes, Maîtrise d'oeuvre		16 800,00 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de :

AUTORISER Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la Décision Modificative n° 1 et détaillés dans le tableau joint ci-dessous,

ADOPTER La décision modificative n°1 au BP eau 2017 équilibrée en dépenses et en recettes

11) Renégociation emprunt Budget Principal

Nombre d'élus : 22 Nombre de présents : 20 Nombre de votants : 21

Pour : 21 Contre: Abstention :

La ville a engagé une démarche de renégociation de la dette avec ses partenaires financiers. A ce jour la Caisse d'épargne a fait une proposition de renégociation de la dette en allongeant la durée afin de diminuer le capital d'emprunt pour 2017.

Dans le cadre de ses délégations, monsieur le MAIRE ne peut pas renégocier la dette pour les opérations supérieures à 150.000 €. Aussi il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à renégocier les emprunts en cours.

Prêts caisse d'épargne						
Échéances actuelles (annuité)			Renégociation (annuité)			
échéances 2018			échéances 2018			
	(n°1) Prêt n°20700165 restaurant scolaire n° renégociation 1631226 taux 4,34%	(n°2) Prêt n°20700166 travaux place foch n° renégociation 1631227 taux 4,34%	total prêt restaurant scolaire +prêt travaux place foch	prêt restaurant (n°1) + travaux place Foch (n°2) sur 15 ans taux 1,44%	prêt restaurant (n°1) + travaux place Foch (n°2) sur 12 ans taux 1,23%	prêt restaurant (n°1) + travaux place Foch (n°2) sur 10 ans taux 1,14%
fonction-nement (intérêts)	3 129,90 €	6 589,26 €	9 719,16 €	3 554,26 €	3 001,15 €	2 750,28 €
investis-sement (capital)	14 170,22 €	29 832,06 €	44 002,28 €	15 485,90 €	20 018,41 €	24 420,72 €
total	17 300,12 €	36 421,32 €	53 721,44 €	19 040,16 €	23 019,56 €	27 171,00 €
capital restant dû au 1er juillet 2017			capital restant dû + frais financiers			
	(n°1) Prêt n°20700165 restaurant scolaire n° renégociation 1631226 taux 4,34%	(n°2) Prêt n°20700166 travaux place foch n° renégociation 1631227 taux 4,34%	total prêt restaurant scolaire +prêt travaux place foch	prêt restaurant (n°1) + travaux place Foch (n°2) sur 15 ans taux 1,44%	prêt restaurant (n°1) + travaux place Foch (n°2) sur 12 ans taux 1,23%	prêt restaurant (n°1) + travaux place Foch (n°2) sur 12 ans taux 1,23%
	80 831,57 €	170 171,63 €	251 003,20 €	256 449,97 €	256 449,97 €	256 449,97 €
année de fin			année de fin			
	2022	2022		2032	2029	2027

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de :

AUTORISER Monsieur le Maire à renégocier les emprunts en cours jusqu'au 30 juin 2018

VOIRIE/URBANISME/AMENAGEMENT

12) Délibération voirie communautaire : validation du linéaire

Nombre d'élus : 22

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre:

Abstention :

Cne de Thiviers

VIC N° 2	B	De RN 21 à limite Nantheuil via La Guérinchie	2 653
VIC N° 3	A	De RD 707 au carrefour avec la VIC 209 via le cimetière	2 290
VIC N° 5	A	De RN 21 à la limite de Nantheuil	375
VIC N° 6	A	De VIC 2 (chez Martin) à limite Eyzerac	895
VIC N° 7	B	De RD 77 à la RN 21 via Douyéras	1 830
VIC N° 9	B	De RN 21 à RN 21 par Plaisance	670
VIC N° 10	A	De RN 21 à limite Nantheuil via Les Bouilloux	512
VIC N° 101	A	De RD 77 à la VIC 204 via Sarceix, la Sablière	917
VC N° 103	B	De la RN 21 à la VIC 208 via Callendrie	1 493
VIC N° 108	B	De la RD 77 à la RN 21 via La Gane	1 007
VIC N° 109	B	De la RN 21 à la RD 707 via le repaire	1 122
VIC N° 110	B	De la VIC 203 à la limite de Vaunac (mitoyenne avec Eyzerac) 600/2	300
VIC N° 111	A	De la VIC 3 à la limite de St Romain	710
VIC N° 113	A	De la RD 77 à Périgord Bétail	303
VIC N° 201	A	De la RD 707 à la limite de Vaunac via le Bois St Germain	4 177
VIC N° 202	B	De la VIC 201 à la limite d' Eyzerac (Ste Claire)	242
VIC N° 203	A	De la VIC 201 à la limite d' Eyzerac (Chantegros)	323
VIC N° 204	A	De VIC Rue Henri Saumande à la limite de St Romain	3 543
VIC N° 207	B	De RD 77 (Pierrefiche) à la limite de St Jory de Chalais	1 680
VIC N° 208	B	De RN 21 à RD 77 (Pierrefiche) via Mur et Callendrie	3 754
VIC N° 209	A	De la Déchetterie à la VIC 3	870
	A	De la VIC 204 à la Déchetterie	450
Rue Joliot Curie	A	De la RD 707 (Simply) à la VIC 204 (EDF)	525
Rue Henri Saumande	A	De RD 77 (Sarceix) à la VIC 204 (EDF)	660
Total des VIC Cne de Thiviers			31 301

Suite à l'état des lieux réalisé par l'Agence Technique Départementale dans le cadre de l'extension de périmètre de la communauté des communes du PAYS de JUMILHAC et de l'exercice de la compétence voirie par la communauté de communes, il est primordial de valider le tableau ci-dessus qui définit les voiries d'intérêt communautaires.

Monsieur le MAIRE propose au conseil municipal de bien vouloir valider le linéaire de voirie ci-dessus qui servira de base au calcul des attributions de compensation.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de :

ADOPTER et VALIDER le linéaire de voirie intérêt communautaire

13) Lotissement de SARCEIX

- Création du lotissement de SARCEIX

Nombre d'élus : 22 Nombre de présents : 20 Nombre de votants : 21

Pour : 21 Contre: Abstention :

Le projet de création d'un lotissement sur le terrain communal Zone de SARCEIX fait l'objet d'une mission de maîtrise d'œuvre auprès du cabinet CHATENOUD.

M. le Maire rappelle que ce projet de lotissement répond à une demande récurrente de petits lots sur la commune de THIVIERS. Le souhait de la VILLE est de pouvoir proposer des terrains constructibles viabilisés (Eau/Gaz / Assainissement collectif). Ce projet permettra à la commune de commercialiser 6 lots d'accession à la propriété.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire du terrain, 6 066 m² et qu'elle a acheté le foncier pour 2.97€ le M² soit pour la somme totale de 18 016,02 € HT.

Le cout total des travaux, maîtrise d'œuvre comprise est estimée à 91 444.80 € pour une surface cessible de 5 258 m², soit 17,39 €HT m², hors foncier.

Compte tenu du prix du foncier, le M² viabilisé et proposé à la vente HT sera de 20,82 € le M².

LOTISSEMENT Zone de SARCEIX		
Acquisition du terrain		18 016,02 €
Travaux de viabilisation		81 061,80 €
Maîtrise d'œuvre		10 383,00 €
TOTAL HT		109 460,82 €
Surface cessible		5 258 m²
M² cessible		20,82
Lot 1	849 m ²	17 676,18 €
Lot 2	700 m ²	14 574,00 €
Lot 3	700 m ²	14 574,00 €
Lot 5	1 009 m ²	21 007,38 €
Lot 6	1 000m ²	20 820,00 €
Lot 7	1 000 m ²	20 820,00 €

Les acquéreurs devront s'acquitter en plus les taxes ainsi que les frais et droits annexes.

Ce prix de vente ne sera pas indexé dans la mesure où les travaux seront exécutés en moins de 12 mois. Néanmoins, il pourra être revu à la hausse ou à la baisse si le montant des frais engagés diffère du tableau prévisionnel.

Précisions relatives à l'assiette de T.V.A. :

La commune appliquera la T.V.A. de 20 % sur la totalité du prix de vente des terrains cessibles et non sur la marge. Pour mémoire, la commune devient collectrice de la T.V.A. pour le compte de l'Etat et lui reverse le différentiel entre la T.V.A. payée à l'occasion des dépenses et la T.V.A. encaissée.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de :

- **APPROUVER** la création du lotissement communal Zone de SARCEIX
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager la création de ce lotissement
- **APPROUVER** le prix de vente de chaque parcelle selon le tableau défini ci-après :
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

- **Création du Budget annexe lotissement de Sarceix**

Nombre d'élus : 22 Nombre de présents : 20 Nombre de votants : 21

Pour : 21 Contre: Abstention :

Considérant la nécessité d'individualiser l'ensemble de la gestion des dépenses et recettes nécessaire à la création d'un lotissement dans un budget annexe.

Monsieur Pascal MAZEAUD, 1^{er} adjoint expose :

Il a été évoqué, par délibération portant création d'un lotissement communal aux fins de permettre aux futurs acquéreurs de pouvoir accéder à la propriété. Lorsqu'une commune décide la création d'un lotissement, elle doit ériger un budget annexe. Les avantages de ce budget annexe sont les suivants :

- **FOURNIR** les indications détaillées sur le fonctionnement du budget du lotissement.

Il permet de suivre l'évolution de sa situation financière, de dégager ses propres résultats et de retracer l'affectation donnée à ces résultats.

- **D'ECRIRE** les mouvements financiers qui s'opèrent entre le budget général de la communal et celui du lotissement : constitution du budget annexe avec notamment le transfert du patrimoine (terrains ayant vocation à être viabilisés pour un montant de 18 016,02 HT

- **FACILITER** la mise en œuvre des obligations fiscales (TVA) - Isoler les risques financiers de certaines opérations (terrains viabilisés mais non vendus).

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Libellés	Dépenses	Recettes
011	6015	Terrains à aménager	18 016,02 €	
011	6045	Etudes, bornage, prestations	10 383,00 €	
11	605	Travaux	81 061,80 €	
70	7015	Vente de terrains aménagés		109 460,82 €

Monsieur Pascal MAZEAUD, Délégué aux Finances, présente le projet du budget primitif du lotissement communal 2016 chapitre par chapitre, qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement en dépenses et en recettes, un total de : 109 460,82 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de :

- **D'APPROUVER** la création d'un budget dénommé budget annexe lotissement communal Zone de SARCEIX
- **D'APPROUVER** le budget présenté
- **DE SOUMETTRE** ce budget à la TVA.
- **DE FAIRE** une déclaration d'assujettissement à la TVA au service des impôts.
- **DE DONNER** pouvoir au maire pour signer tous les documents nécessaires.

Le conseil est invité à délibérer.

- **Transfert du terrain du lotissement de SARCEIX du Budget Principal vers le budget annexe lotissement de Sarceix**

Nombre d'élus :22 Nombre de présents : 20 Nombre de votants : 21

Pour : 21 Contre: Abstention :

Le terrain concerné pour le lotissement de SARCEIX est une propriété relevant du domaine privé de la commune, inscrit à l'actif de la commune au sein du Budget principal. Cependant afin de valoriser la cession des terrains au sein du budget annexe lotissement de Sarceix, il est nécessaire de transférer ce terrain conformément au plan du lotissement ci annexé en PJ au prorata des surfaces commercialisables et de bien vouloir réaliser les opérations comptables nécessaires.

Au budget principal de la ville :

Opération réelle : Titre au 775 (cession) pour 18 016.02 €

Opération ordre : Titre au 211 -040 et Mandat au 675 -042 pour 18 016.02 €

Au budget annexe « Lotissement Zone de Sarceix »

Opération réelle : Mandat (réel) au compte 6015 pour un montant de 18 016.02 € comptabilisant l'achat du terrain

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de :

AUTORISER le transfert du terrain du lotissement de SARCEIX du Budget Principal vers le Budget annexe lotissement de SARCEIX

AUTORISER Monsieur le Maire à réaliser les opérations comptables nécessaires à ce transfert

14) Carrefour Croix Saint Jacques

Nombre d'élus : 22

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre:

Abstention :

Dans le cadre de l'aménagement du carrefour de la Croix St Jacques suite au déménagement du LIDL, il est proposé par la DIRCO (Direction des Routes RN 21) l'aménagement d'un double tourne à gauche afin de sécuriser le carrefour et le parcours pour les piétons.

Cette opération va permettre la réalisation d'une entrée de ville en effaçant une friche industrielle et en renforçant le tissu commercial de cette zone.

Afin de s'engager dans cette opération, la DIRCO (Maître d'ouvrage) sollicite la Ville de THIVIERS afin de connaître la participation financière que peut apporter la ville à cette opération.

Après discussion avec la DIRCO, Monsieur le MAIRE a proposé de s'engager à hauteur de 120 000 € TTC. Cette proposition a été accueillie favorablement par la DIRCO.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de :

ALLOUER une subvention à L'ETAT à hauteur de 120 000 € TTC pour l'aménagement de la RN 21 dans le cadre du carrefour de la croix St JACQUES

DEPLACER les panneaux d'entrée de ville de façon consécutive à l'aménagement du carrefour de la croix St JACQUES

15) Acquisition et Cession de terrains/bâtiments

Nombre d'élus : 22

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 21

Pour : 19

Contre:

Abstention : 2

Cession de terrains

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Club d'Education Canine de Thiviers, représenté par son Président Monsieur Jean-Pierre LABAT, a demandé d'acquérir la parcelle BD 419 dont la superficie totale est de 9042 m², situé au lieu-dit « Les Nauches », au prix d'1,50 € le m².

Une bande de terrain sera conservée par la commune en prévision d'un aménagement futur de la voie communale. Aussi il est proposé de vendre 7860 m² au Club d'Education Canine de Thiviers.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de :

- **APPROUVER** la vente de la parcelle BD 419 en partie pour une superficie de 7860 m² environ et au prix d'un euros cinquante le m² au Club d'Education Canine de Thiviers représenté par Monsieur Jean-Pierre LABAT.

Cette cession ne faisant pas partie d'une opération de lotissement, la Commune n'est pas assujettie à la TVA ; conformément aux dispositions applicables depuis le 11/3/2010, la présente mutation n'entre donc pas dans le champ d'application de la TVA ;

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié dont les frais seront à la charge de l'acquéreur

Cession de bâtiments

Nombre d'élus : 22 Nombre de présents : 20 Nombre de votants : 21

Pour : 21 Contre: Abstention : 0

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la SCI DUDULE, représentée par Monsieur Gérard RIDOIN a demandé d'acquérir le bâtiment existant sur la parcelle AO 699, (partie restant ancienne caserne des pompiers) situé 23 rue Gabriel Péri à THIVIERS ;

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de :

APPROUVER la vente de principe de ce bâtiment à la SCI DUDULE représentée par Monsieur Gérard RIDOIN, de négocier cette vente et les frais imputés à l'acquéreur. (Cette cession ne faisant pas partie d'une opération de lotissement, la commune n'est pas assujettie à la TVA)

AUTORISER Monsieur le MAIRE à signer l'acte notarié dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Ressources Humaines

16) Tableau des emplois

Nombre d'élus : 22 Nombre de présents : 20 Nombre de votants : 21

Pour : 20 Contre: Abstention : 1

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que certains agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade. Il convient aussi de créer un poste d'adjoint d'animation au Cinéma à compter du 1^{er} juillet 2017. Par ailleurs le poste de directeur général des services correspondant à un emploi fonctionnel n'est plus pourvu suite à la mise en disponibilité de l'agent qui l'occupait. De ce fait il a été mis fin au détachement sur emploi fonctionnel de cet agent depuis le 18 février 2017.

Après consultation et avis de la Commission Administrative paritaire du Centre de Gestion de la Dordogne, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la suppression et la création des emplois suivants et de valider le tableau des emplois ci-joint.

Suppression à compter du 1^{er} juillet 2017:

- 1 poste fonctionnel de directeur Général des Services
- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe,
- 1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'agent de maîtrise territorial
- 3 postes d'adjoint technique territorial

Création à compter du 1^{er} juillet 2017

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'agent de maîtrise territorial principal
- 3 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint d'animation

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de :

ADOPTER le tableau des emplois

17) Vote sur les ratios

Nombre d'élus : 22 Nombre de présents : 20 Nombre de votants : 21

Pour : 21 Contre: Abstention :

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le tableau des ratios d'avancements de grades à compter de l'année 2017.

Après avis favorable du Comité technique en date du 22 juin 2017,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le tableau des ratios d'avancements de grades à compter de l'année 2017 annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

APPROUVE le tableau des ratios d'avancement de grades de l'année 2017 annexé à la présente délibération.

Vie scolaire et péri scolaire

18) Règlement intérieur du restaurant scolaire

Nombre d'élus : 22 Nombre de présents : 20 Nombre de votants : 21

Pour : 21 Contre: Abstention :

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de :

APPROUVER le règlement intérieur du restaurant scolaire

19) Modification des rythmes scolaires à la rentrée 2017

Nombre d'élus : 22 Nombre de présents : 20 Nombre de votants : 21

Pour : 21 Contre: Abstention :

Considérant que le Président de la République nouvellement élu, Emmanuel Macron, a indiqué sa volonté de permettre aux communes de revenir au rythme des 4 jours pour les communes qui le souhaitent, après avis du conseil d'école

Considérant que l'ensemble des craintes exprimées sur les conséquences de cette réforme se sont révélées justifiées et notamment la fatigue des enfants

Considérant que l'argument de la chronobiologie avancé par les promoteurs de la réforme n'a pas été prouvé et que les périodes scolaires dépassaient les 7 semaines requises de temps scolaire ce qui était alors en totale contradiction avec les fondamentaux des rythmes scolaires tels que les professionnels les conçoit

Considérant que les activités périscolaires mises en place seront maintenues pendant les heures d'accueil de loisirs sans hébergement

Décide que le conseil d'école sera interrogé sur ce sujet et qu'en cas d'avis favorable, le retour à la semaine de 4 jours sera sollicité dès la rentrée 2017

Décide que cette délibération prendra effet dès la parution du décret du Ministre de l'éducation nationale sur le sujet.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de :

- **INTERROGER** le Conseil d'école,
- **ACCEPTE** la répartition du temps scolaire sur 4 jours en cas d'avis favorable du Conseil d'école.

Subvention aux associations

20) Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer les subventions suivantes

Nombre d'élus : 22 Nombre de présents : 20 Nombre de votants : 21

Pour : 18 Contre: Abstention : 3

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

ALLOUE des subventions de fonctionnement aux associations

APPROUVE le tableau de subvention aux associations pour l'année 2017 annexé à la présente délibération.

21) Subventions séjours scolaires

Nombre d'élus : 22 Nombre de présents : 20 Nombre de votants : 21

Pour : 21 Contre: Abstention :

Les écoles du RPI de St PIERRE de COLE et le Lycée Alcide DUSSOLIER de NONTRON sollicitent la Mairie de THIVIERS afin de participer financièrement au coût des séjours scolaires respectifs pour les élèves domiciliés à THIVIERS.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une aide de 50 € par élève.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

APPROUVE la participation de 50 € par enfant au coût des séjours scolaires

Protocole d'amitié BOUJEDYANE

22) Présentation du protocole d'amitié (Voir document joint)

Nombre d'élus : 22 Nombre de présents : 20 Nombre de votants : 21

Pour : 21 Contre: Abstention :

Après avoir écouté l'exposé de Mr Georges CANTY, représentant de Mr le MAIRE de THIVIERS pour la coopération engagée avec la ville de BOUJEDYANE au MAROC, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le protocole d'amitié ci-joint.

Questions diverses



N° : 2017/06/01

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 22 juin 2017 à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, M. AMOUROUX Patrice, Mme ROBERTS Nicola, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit, M. BOST Benoît, Mme GRANERI Nathalie, Mme LEHAIR Carole.

ABSENTS EXCUSES : Mme HYVOZ Isabelle

ABSENTS : Mme PETITJEAN Hélène

POUVOIRS : Mme HYVOZ Isabelle à M. DOBBELS Michel

Date de convocation : 15 Juin 2017

Nombre d'élus : 22

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Vincent VIRVALEIX a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Délibération actant la Mutualisation avec la Communauté de Communes des Marches du Périg'Or Limousin.

La volonté de la Mairie de THIVIERS et de la Communauté des communes des Marches du PERIG'OR LIMOUSIN est de s'engager dans une démarche de mutualisation des services supports de la ville et de la communauté de communes. Les services supports ou fonctionnels des deux collectivités concernent essentiellement :

- La gestion des ressources humaines
- La gestion financière et comptable des collectivités

Afin de s'engager dans une démarche de mutualisation il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer pour avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la démarche de mutualisation,
- **CHARGE** M. le Maire d'organiser les conditions de la mutualisation entre la Commune et la Communauté de Communes des Marches du Périg'Or Limousin,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette démarche.

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné,
qui certifie en outre que la présente délibération a
été affichée, rendue exécutoire et adressée à

M. le Sous-Préfet de Nontron

Le Maire,



Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

THIVIERS le 23 juin 2017

Le Maire,

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20170622-2017_06_01-DE
Regu le 03/07/2017



N° : 2017/06/02

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 22 juin 2017 à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, M. AMOUROUX Patrice, Mme ROBERTS Nicola, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit, M. BOST Benoît, Mme GRANERI Nathalie, Mme LEHAIR Carole.

ABSENTS EXCUSES : Mme HYVOZ Isabelle

ABSENTS : Mme PETITJEAN Hélène

POUVOIRS : Mme HYVOZ Isabelle à M. DOBBELS Michel

Date de convocation : 15 Juin 2017

Nombre d'élus : 22

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Vincent VIRVALEIX a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Adhésion à l'Association Réso Cuir :

Conformément à l'assemblée générale des Portes du Cuir en date du 15/02/2017 quant au développement de l'association Réso Cuir Nouvelle-Aquitaine et en notre qualité de membre du collège « collectivités territoriales et EPCI », il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'adhésion à cette association, dont la cotisation est de 2400 € TTC conformément aux statuts de l'association pour une ville comme THIVIERS. (Commune entre 2500 et 5000 habitants).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** l'adhésion au Réso Cuir,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à cette adhésion,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents.

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné,
qui certifie en outre que la présente délibération a
été affichée, rendue exécutoire et adressée à
M. le Sous-Préfet de Nontron
Le Maire,



**Pour le Maire,
Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,**

THIVIERS le 23 juin 2017
Le Maire,

Pour le Maire,

**Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,**



AR PREFECTURE

024-212405518-20170622-2017_06_02-DE
Regu le 03/07/2017



N° : 2017/06/03

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 22 juin 2017 à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, M. AMOUROUX Patrice, Mme ROBERTS Nicola, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme COUNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit, M. BOST Benoît, Mme GRANERI Nathalie, Mme LEHAIR Carole.

ABSENTS EXCUSES : Mme HYVOZ Isabelle

ABSENTS : Mme PETITJEAN Hélène

POUVOIRS : Mme HYVOZ Isabelle à M. DOBBELS Michel

Date de convocation : 15 Juin 2017

Nombre d'élus : 22

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Vincent VIRVALEIX a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Groupement de Commande Signalétique :

La communauté de communes des Marches du Périg'or Limousin ainsi que ses communes membres ont décidé de s'unir afin d'acheter de façon mutualisée du matériel de signalétique.

Les membres visés en annexe souhaitent constituer un groupement de commandes conformément à la réglementation des marchés publics en vigueur.

Aussi, ils ont décidé de conclure une convention constitutive de ce groupement. (Ci-joint).

S'agissant des communes membres de ce groupement, une délibération prise en conseil municipal devra autoriser leur maire respectif à signer la présente convention. Cette délibération devra ensuite être transmise à la communauté de communes des Marches du Périg'or Limousin désignée en tant que coordonnateur du groupement.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'adhésion à ce groupement de commande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la constitution d'un groupement de commandes auquel la commune de Thiviers adhère,
- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de matériel signalétique,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents,
- **ACCEPTE** que la Communauté de communes soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné,
qui certifie en outre que la présente délibération a
été affichée, rendue exécutoire et adressée à

M. le Sous-Préfet de Montbron
Le Maire,



Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

THIVIERS le 23 juin 2017

Pour le Maire,

Le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20170622-2017_06_03-DE
Regu le 03/07/2017



CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Introduction

La communauté de communes des Marches du PériG'or Limousin ainsi que ses communes membres ont décidé de s'unir afin d'acheter de façon mutualisée du matériel de signalétique.

Les membres visés en annexe souhaitent constituer un groupement de commandes conformément à la réglementation des marchés publics en vigueur.

Aussi, ils ont décidé de conclure une convention constitutive de ce groupement.

S'agissant des communes membres de ce groupement, une délibération prise en conseil municipal devra autoriser leur maire respectif à signer la présente convention. Cette délibération devra ensuite être transmise à la communauté de communes des Marches du PériG'or Limousin désignée en tant que coordonnateur du groupement.

Article 1. Membres du groupement de commandes

Les membres du groupement sont désignés en annexe.

Article 2. Objet du groupement de commandes

Il est créé un groupement de commandes entre ces membres. Le présent groupement a pour objet la passation d'un marché à bons de commande relatif à l'achat de matériel de signalétique.

Article 3. Durée du groupement

Le présent groupement de commandes est constitué à compter de la date de signature de la convention par les membres du groupement. Il prend fin à l'issue de la procédure de passation du marché faisant l'objet de cette convention.

Article 4. Siège du groupement

Le siège administratif du groupement est fixé au siège de la communauté de communes des Marches du PériG'or Limousin, maison des services, rue Henri Saumande 24800 THIVIERS.

Article 5. Modalités d'adhésion et de retrait du groupement

5.1 – Adhésion

L'adhésion se fait par signature de la présente convention conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables à chacun des membres.

Pendant la durée du groupement, les demandes éventuelles d'adhésion d'autres communes sont adressées au coordonnateur du groupement.

L'intégration d'un nouvel adhérent au sein du groupement peut s'effectuer par simple avenant à la présente convention.

5.2- Retrait

Le retrait du groupement par l'un de ses membres s'effectue par dénonciation de la présente convention, par écrit adressé au représentant du coordonnateur du groupement, la communauté de communes des Marches du PériG'or Limousin représentée par son président, Bernard Vauriac.

Article 6. Coordonnateur du groupement

Les parties du groupement conviennent de désigner comme coordonnateur du groupement de commande, la communauté de communes des Marches du PériG'or Limousin dont le siège est situé maison des services, rue Henri Saumande 24800 Thiviers et représentée par son président
Bernard Vauriac.

Article 7. Missions du coordonnateur du groupement

7.1- Mission générales

Les membres visés en annexe de la présente convention ont donné mandat au coordonnateur d'organiser et d'établir le dossier de consultation des entreprises.

La rédaction des pièces du marché visé à l'article 2 a été réalisée par le coordonnateur.

A cet effet, les membres du groupement, lui ont transmis toutes les informations nécessaires à l'élaboration du dossier de consultation des entreprises.

Le coordonnateur est chargé de procéder, en cas de besoin, dans le respect des règles prévues par la réglementation des marchés publics, aux missions suivantes :

- rédiger les documents contractuels ;
- procéder aux formalités de publicité adéquates ;
- se charger de l'organisation et du fonctionnement de la Commission d'Ouverture des Plis et d'Attribution du marché à procédure adaptée,
- informer le ou les titulaires(s) du marché qu'il(s) a (ont) été retenu(s) ;
- aviser les candidats non retenus du rejet de leurs offres ;

7.2-Signature, notification et transmission au contrôle de légalité

Le coordonnateur du groupement devra, en outre :

- Signer et notifier, en son nom propre, le marché mentionné à l'article 2, conformément à la réglementation des marchés publics en vigueur ;
- Rédiger et transmettre la décision ainsi que les pièces contractuelles relatives à ce marché au contrôle de légalité

7.3-Exécution du marché public visé par la présente convention

Le coordonnateur demeure compétent pour la phase d'exécution du marché.

Ainsi, le coordonnateur exécute le marché au moyen de bons de commande établis au fur et à mesure des besoins du groupement.

Lors de l'exécution du marché, le coordonnateur recense les besoins des membres du groupement et émet au fur et à mesure des bons de commande pour chacun de ses membres.

Chaque bon de commande correspond aux besoins de l'un des membres du groupement.

Ces prestations sont assurées à titre gratuit au vu de l'intérêt économique et de la meilleure coordination administrative et technique qu'offre le groupement de commandes.

Article 8. Missions des membres du groupement

8.1-Définition et communication des besoins

Chacun des membres du groupement, devra déterminer la nature et l'étendue des besoins à satisfaire, à charge à lui ensuite de les communiquer au coordonnateur pour que celui-ci les intègre au sein de bons de commande qui seront transmis ensuite au fournisseur retenu.

Article 9. Début d'exécution du marché

Chaque membre du groupement, une fois avoir délibéré au sein de son conseil et après avoir accepté les termes de la présente convention pourra dès lors, passer les commandes qu'il souhaite tant en quantités qu'en volumes de produits.

Article 10.Modification

La présente convention pourra être modifiée par avenant et devra être approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement.

Article 11. Disposition financières

Chaque membre du groupement est chargé d'assurer le paiement au titulaire du marché, l'entreprise SIGNAUX GIROD CHELLE, des sommes correspondantes aux différents bons de commande qui le concernent.

A chaque bon de commande correspond une facture dont le paiement est assuré par le membre du groupement directement au titulaire du marché.

Les missions du coordonnateur ne donnent pas lieu à rémunération.

Les frais éventuels relatifs à la publication des Avis d'Appel Public à la Concurrence seront répartis entre les différents membres du groupement à parts égales. Dans ce cas, le coordinateur avancera les frais de publicité et se fera rembourser par chaque membre du groupement par l'émission d'un titre de recettes.

Article 12. Règlement des litiges

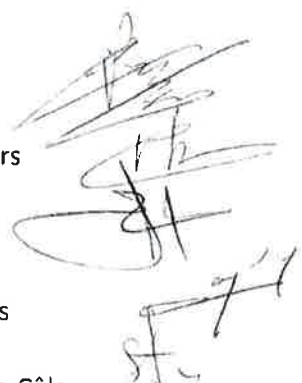
Le règlement des litiges relatifs à la passation des marchés relève de la responsabilité du coordonnateur.

Le règlement des litiges relatifs à l'exécution des marchés relève de la responsabilité de chacun des membres du groupement chacun en ce qui le concerne.

La présente convention est établie en un exemplaire original qui fait seul foi et est conservé dans les archives du coordonnateur du groupement.

Fait à Thiviers, le 21/04/17

- Bernard Vauriac, président de la communauté de communes des Marches du PériG'or Limousin
- Claude Bost, maire d'Eyzerac
- Thérèse Chassain, maire de Lempzours
- Paul Canler, maire de Nantheuil
- Claude Camélias, maire de Négrondes
- Francis Sedan, maire de Saint-Jean-de-Côle



- Philippe Lachaud, maire de Saint-Romain-et-Saint-Clément

Pour le Maire,

- Pierre-Yves Couturier, maire de Thiviers

Pascal MAZEAUD

adjoint délégué,

- Jean-Claude Juge, maire de Vaunac



ANNEXE : MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDE*

La communauté de communes des Marches du PériG'or Limousin
La commune d'Eyzerac
La commune de Lempzours
La commune de Nantheuil
La commune de Négrondes
La commune de Saint-Jean-de-Côle
La commune de Saint-Romain-et-Saint-Clément
La commune de Thiviers
La commune de Vaunac

*La liste des membres du groupement de commandes pourra être modifiée par simple avenant à la présente convention.



N° : 2017/06/04

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 22 juin 2017 à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, M. AMOUROUX Patrice, Mme ROBERTS Nicola, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit, M. BOST Benoît, Mme GRANERI Nathalie, Mme LEHAIR Carole.

ABSENTS EXCUSES : Mme HYVOZ Isabelle

ABSENTS : Mme PETITJEAN Hélène

POUVOIRS : Mme HYVOZ Isabelle à M. DOBBELS Michel

Date de convocation : 15 Juin 2017

Nombre d'élus : 22

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Vincent VIRVALEIX a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Groupement de commande Site Internet :

Suite à l'extension de périmètre de la communauté de communes du PAYS de JUMILHAC LE GRAND, il est nécessaire de créer un nouveau site internet pour la communauté de communes. Lors d'un conseil communautaire, il a été proposé aux communes volontaires de réaliser un groupement de commande pour la création d'un site internet de la communauté de communes et des communes membres qui le souhaitent.

Afin d'harmoniser l'outil numérique à l'échelle de notre territoire, Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce groupement de commande afin de réaliser le futur site internet de la Ville de THIVIERS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la constitution d'un groupement de commandes auquel la commune de Thiviers adhère,
- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes Site Internet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents,
- **ACCEPTE** que la Communauté de communes soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné,
qui certifie en outre que la présente délibération a
été affichée, rendue exécutoire et adressée à

M. le Sous-Préfet de Nontron
Le Maire,

Pour le Maire,

**Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,**

THIVIERS le 23 juin 2017

Le Maire,

Pour le Maire,

**Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,**



AR PREFECTURE

024-212405518-20170622-2017_06_04-DE
Regu le 03/07/2017



**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN
GROUPEMENT DE COMMANDES :
ACHAT DE PRESTATIONS
SITES INTERNET**

Introduction

La communauté de communes des Marches du PériG'or Limousin ainsi que plusieurs de ses communes membres ont décidé de s'unir afin d'acheter de façon mutualisée des prestations de services visant la création, l'hébergement, la maintenance de sites Internet.

Les membres visés en annexe souhaitent constituer un groupement de commandes conformément à la réglementation des marchés publics en vigueur.

Aussi, ils ont décidé de conclure la présente convention constitutive de ce groupement.

S'agissant des communes membres de ce groupement, une délibération prise en conseil municipal devra autoriser leur maire respectif à signer la présente convention. Cette délibération devra ensuite être transmise à la communauté de communes des Marches du PériG'or Limousin désignée comme coordonnateur de ce groupement.

Article 1. Membres du groupement de commandes

Les membres du groupement sont désignés en annexe.

Article 2. Objet du groupement de commandes

Il est créé un groupement de commandes entre ces membres. Le présent groupement a pour objet la passation d'un marché à procédure adaptée à tranches ferme et optionnelles visant la création, l'hébergement et la maintenance de sites Internet.

Article 3. Durée du groupement

Le présent groupement de commandes est constitué à compter de la date de signature de la convention par les membres du groupement. Il prend fin à l'issue de la procédure de passation du marché faisant l'objet de cette convention.

Article 4. Siège du groupement

Le siège administratif du groupement est fixé au siège de la communauté de communes des Marches du PériG'or Limousin, maison des services, rue Henri Saumande 24800 THIVIERS.

Article 5. Modalités d'adhésion et de retrait du groupement

5.1 – Adhésion

L'adhésion se fait par signature de la présente convention conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables à chacun des membres.

Pendant la durée du groupement, les demandes éventuelles d'adhésion d'autres communes sont adressées au coordonnateur du groupement.

L'intégration d'un nouvel adhérent au sein du groupement peut s'effectuer par simple avenant à la présente convention.

5.2- Retrait

Le retrait du groupement par l'un de ses membres s'effectuera par dénonciation de la présente convention, par écrit adressé au représentant du coordonnateur du groupement, la communauté de communes des Marches du PériG'or Limousin représentée par son président, Monsieur Bernard Vauriac.

Article 6. Coordonnateur du groupement

Les parties du groupement conviennent de désigner comme coordonnateur du groupement de commande, la communauté de communes des Marches du PériG'or Limousin dont le siège est situé maison des services, rue Henri Saumande 24800 Thiviers et représentée par son président, Monsieur Bernard Vauriac.

Article 7. Missions du coordonnateur du groupement

7.1- Mission générales

Les membres visés en annexe de la présente convention ont donné mandat au coordonnateur d'organiser et d'établir le dossier de consultation des entreprises.

La rédaction des pièces du marché visé à l'article 2 a été réalisée par le coordonnateur.

A cet effet, les membres du groupement, lui ont transmis toutes les informations nécessaires à l'élaboration du dossier de consultation des entreprises.

Le coordonnateur est chargé de procéder, en cas de besoins, dans le respect des règles prévues par la réglementation des marchés publics, aux missions suivantes :

- rédiger les documents contractuels ;
- procéder aux formalités de publicité adéquates ;
- se charger de l'organisation et du fonctionnement de la Commission d'Ouverture des Plis et d'Attribution du marché à procédure adaptée,
- informer le ou les titulaires(s) du marché qu'il(s) a (ont) été retenu(s) ;
- aviser les candidats non retenus du rejet de leurs offres ;

7.2-Signature, notification et transmission au contrôle de légalité

Le coordonnateur du groupement devra, en outre :

- Signer et notifier, en son nom propre, le marché mentionné à l'article 2, conformément à la réglementation des marchés publics en vigueur ;
- Rédiger et transmettre la décision ainsi que les pièces contractuelles relatives à ce marché au contrôle de légalité

7.3-Exécution du marché public visé par la présente convention

Pour la phase d'exécution du marché, chaque membre du groupement de commandes, pour les prestations de services du marché qui le concernent, se chargera de passer directement commande auprès du prestataire retenu en concertation avec le coordonnateur du groupement.

Chaque membre assurera ensuite le suivi et le contrôle des prestations incluses dans propre commande auprès du prestataire retenu.

Chaque membre veillera donc à ce que le prestataire retenu réalise, conformément aux pièces du marché groupé, la prestation attendue dans le cadre de la tranche qui le concerne.

Article 8. Missions des membres du groupement

8.1-Définition et communication des besoins

Chacun des membres du groupement, devra déterminer la nature et l'étendue des besoins à satisfaire, à charge à lui ensuite de les communiquer au coordonnateur pour que celui-ci les intègre au sein des pièces du dossier de consultation des entreprises.

Article 9. Début d'exécution du marché

Chaque membre du groupement, après avoir délibéré au sein de son conseil, accepté les termes de la présente convention, signé celle-ci et une fois le marché signé, pourra demander au prestataire retenu de démarrer la prestation commandée.

Article 10.Modification

La présente convention pourra être modifiée par avenant et devra être approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement.

Article 11. Disposition financières

Chaque membre du groupement est chargé d'assurer directement au titulaire du marché, les paiements successifs correspondants à l'état d'avancement des prestations qu'il a commandées auprès de ce dernier.

Les missions du coordonnateur ne donnent pas lieu à rémunération.

Les frais éventuels relatifs à la publication des Avis d'Appel Public à la Concurrence seront répartis entre les différents membres du groupement à parts égales. Dans ce cas, le coordinateur avancera les frais de publicité et se fera rembourser par chaque membre du groupement par l'émission d'un titre de recettes.

Article 12. Règlement des litiges

Le règlement des litiges relatifs à la passation des marchés relève de la responsabilité du coordonnateur.

Le règlement des litiges relatifs à l'exécution des marchés relève de la responsabilité de chacun des membres du groupement chacun en ce qui le concerne.

La présente convention est établie en un exemplaire original qui fait seul foi et est conservé dans les archives du coordonnateur du groupement.

Fait à Thiviers, le

- Bernard Vauriac, président de la communauté de communes des Marches du PériG'or Limousin
- Claude Bost, maire d'Eyzerac
- Pierre-Yves Couturier, maire de Thiviers

ANNEXE : MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDE*

La communauté de communes des Marches du PériG'or Limousin
La commune d'Eyzerac
La commune de Thiviers

*La liste des membres du groupement de commandes pourra être modifiée par simple avenant à la présente convention.

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,





N° : 2017/06/05

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 22 juin 2017 à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, M. AMOUROUX Patrice, Mme ROBERTS Nicola, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme COUNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit, M. BOST Benoît, Mme GRANERI Nathalie, Mme LEHAIR Carole.

ABSENTS EXCUSES : Mme HYVOZ Isabelle

ABSENTS : Mme PETITJEAN Hélène

POUVOIRS : Mme HYVOZ Isabelle à M. DOBBELS Michel

Date de convocation : 15 Juin 2017

Nombre d'élus : 22

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 20

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 5

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Vincent VIRVALEIX a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET: Compte Administratif 2016 – Budget Commune

Le Conseil Municipal doit statuer sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par le Maire.

Après présentation des comptes, le Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur MAZEAUD Pascal (M. le Maire ayant quitté la salle au moment du vote),

- **CONSTATE** l'exactitude des comptes identiques au compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal,
- **CONSTATE** l'exactitude des reports et la sincérité des restes à réaliser,
- **APPROUVE** le compte administratif 2016 du Budget COMMUNE

(La vue d'ensemble du compte administratif figure au verso)

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné,
qui certifie en outre que la présente délibération a
été affichée, rendue exécutoire et adressée à

M. le Sous-Préfet de Nontron
Le Maire,

Pour le Maire,

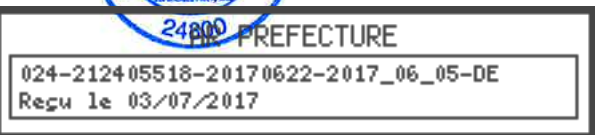


Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

THIVIERS le 23 juin 2017
Le Maire,

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 091 333,00	G	3 245 325,32
	Section d'investissement	B	834 526,05	H	461 175,01

REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	848 348,82 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	450 919,41 (si déficit)	J	(si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	4 376 778,46	= G+H+I+J	4 554 849,15
-----------------------------------	-----------	--------------	-----------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	57 236,47	L	201 092,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	= E+F	57 236,47	= K+L	201 092,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 091 333,00	= G+I+K	4 093 674,14
	Section d'investissement	= B+D+F	1 342 681,93	= H+J+L	662 267,01
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	4 434 014,93	= G+H+I+J+K+L	4 755 941,15

AR PREFECTURE

024-212405518-20170622-2017_06_05-DE
Regu le 03/07/2017



N° : 2017/06/06

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 22 juin 2017 à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, M. AMOUROUX Patrice, Mme ROBERTS Nicola, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme Cournil Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit, M. BOST Benoît, Mme GRANERI Nathalie, Mme LEHAIR Carole.

ABSENTS EXCUSES : Mme HYVOZ Isabelle

ABSENTS : Mme PETITJEAN Hélène

POUVOIRS : Mme HYVOZ Isabelle à M. DOBBELS Michel

Date de convocation : 15 Juin 2017

Nombre d'élus : 22

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Vincent VIRVALEIX a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Décision modificative 1 Budget Principal :

Lors du vote du Budget Primitif, le Conseil Municipal a fait le choix de reporter certaines opérations d'investissement en 2018 et notamment les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et télécom de la rue des Récollets.

Cependant, compte tenu du fait que la ville de THIVIERS est une commune urbaine et par conséquent les travaux de modernisation et d'enfouissement sont soumis à l'autorisation préalable d'ERDF. Aussi, la rue de Récollets a été autorisée par ERDF dans le cadre de la procédure d'un article 8 et apporte un financement conséquent à l'opération.

Pour ce qui concerne la ville de THIVIERS, l'investissement prévisionnel sera de 47 000 € pour ces travaux.

De même, dans le cadre d'un groupement de commandes avec la communauté de communes pour l'achat de panneaux lumineux il est nécessaire d'ajuster le budget Principal afin d'ouvrir des crédits au chapitre relatif aux locations mobilières.

Par conséquent Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser ces travaux et d'approuver la décision modificative ci-dessous.

AR PREFECTURE

024-212405518-20170622-2017_06_06-DE
Regu le 03/07/2017

24551 Code INSEE	COMMUNE DE THIVIERS COMMUNE DE THIVIERS	DM n°1 2017
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

22 juin 2017

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6125 : Crédit-bail immobilier	0.00 €	10 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	10 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-845B : Cotisations aux autres organismes sociaux	10 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	10 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	48 300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	48 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6718 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	48 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	48 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	58 800.00 €	58 800.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	48 300.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	48 300.00 €
D-2031 : Frais d'études	6 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	6 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128-2016394 : Parc	0.00 €	8 921.40 €	0.00 €	0.00 €
D-21534 : Réseaux d'électrification	0.00 €	48 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-300 : Travaux école primaire	2 421.40 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 421.40 €	57 221.40 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	8 921.40 €	57 221.40 €	0.00 €	48 300.00 €
Total Général		48 300.00 €		48 300.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la Décision Modificative n°1 au Budget Principal 2017 telle que présentée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions afférentes à la Décision Modificative n°1 au Budget Principal.

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné,
qui certifie en outre que la présente délibération a
été affichée, rendue exécutoire et adressée à
M. le Sous-Préfet de Nontron

Le Maire,

THIVIERS le 23 juin 2017
Le Maire,

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20170622-2017_06_06-DE
Regu le 03/07/2017



N° : 2017/06/07

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 22 juin 2017 à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, M. AMOUROUX Patrice, Mme ROBERTS Nicola, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit, M. BOST Benoît, Mme GRANERI Nathalie, Mme LEHAIR Carole.

ABSENTS EXCUSES : Mme HYVOZ Isabelle

ABSENTS : Mme PETITJEAN Hélène

POUVOIRS : Mme HYVOZ Isabelle à M. DOBBELS Michel

Date de convocation : 15 Juin 2017

Nombre d'élus : 22

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Vincent VIRVALEIX a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Décision modificative 1 Budget Cinéma 2017 :

Concernant le cinéma il est urgent de renouveler la bibliothèque de stockage afin d'assurer la diffusion des films. Pour cela il est nécessaire de réaliser une Décision modificative et de faire appel à la Taxe sur les entrées en salle de cinéma, dite T.S.A afin de pouvoir renouveler la bibliothèque de stockage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
2158 Autres installations		2 443,00 €
RECETTES	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
1328 Autres		2 443,00 €

- **ADOpte** la Décision Modificative n°1 au Budget Cinéma 2017 telle que présentée.

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné,
qui certifie en outre que la présente délibération a
été affichée, rendue exécutoire et adressée à
M. le Sous-Préfet de Nontron
Le Maire,

Pour le Maire,


Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

THIVIERS le 23 juin 2017

Le Maire,

Pour le Maire,


Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20170622-2017_06_07-DE
Regu le 03/07/2017



N° : 2017/06/08

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 22 juin 2017 à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, M. AMOUROUX Patrice, Mme ROBERTS Nicola, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit, M. BOST Benoît, Mme GRANERI Nathalie, Mme LEHAIR Carole.

ABSENTS EXCUSES : Mme HYVOZ Isabelle

ABSENTS : Mme PETITJEAN Hélène

POUVOIRS : Mme HYVOZ Isabelle à M. DOBBELS Michel

Date de convocation : 15 Juin 2017

Nombre d'élus : 22

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Vincent VIRVALEIX a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Décision modificative 1 Budget Assainissement 2017 :

Dans le cadre de l'appel à projets de l'agence de l'eau « Réductions des pollutions domestiques », la commune de THIVIERS a été retenue pour un ensemble de travaux permettant de réduire les pollutions domestiques.

Ces travaux ont pour objet :

- Suppression des rejets directs et mise en séparatif et travaux de mise en conformité des installations privées

REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES DEPENSES

Travaux d'eaux usées Suppression des rejets	HT
Rue de la cité du POTEAU DES LANDES	134 980,00 €
Lotissement Bélaïr	419 905,50 €
SOUS TOTAL	554 885,50 €
Travaux divers (Publicité -refoulement - tests,,,))	35 024,00 €
Maîtrise d'œuvre	32 092,00 €
Travaux de mise en conformité	
Tranche ferme : Rue de la Cité du poteau des Landes	25 570,00 €
Lotissement Bélaïr	114 410,00 €
SOUS TOTAL	139 980,00 €
Travaux divers (Publicité -refoulement - tests,,,))	7 650,00 €
SOUSTOTAL HT	769 631,50 €
TVA	153 926,30 €
TOTAL TTC	923 557,80 €

RECETTES

Agence de l'Eau	430 500,00 €
FCTVA	151 500,42 €
Emprunt	341 557,38 €

AR PREFECTURE

024-212405518-20170622-2017_06_08-BF
Regu le 04/07/2017

- Extension des réseaux Eaux Usées

EXTENSION DU RESEAU D'EAUX USEES

DEPENSES

Enclairvalle	88 913,00 €
Plaisance	153 318,00 €
Chassouty	186 000,00 €
Travaux divers (Publicité -refoulement - tests,,,))	32 815,00 €
Maîtrise d'œuvre	23 456,00 €
SOUSTOTAL	484 502,00 €
TVA	96 900,40 €
TOTAL TTC	581 402,40 €

RECETTES

FCTVA	95 373,25 €
Emprunt	486 029,15 €

- Décision modificative 1

DEPENSES INVESTISSEMENT	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2315 Immobilisation en cours		1 504 960,20 €
2156 Matériel spécifique d'exploitaioin	- 40 000 €	
2158 Autres installation, matériel et outillage	- 30 000,00 €	
203 Etudes, Maîtrise d'oeuvre		70 000,00 €

RECETTES INVESTISSEMENT	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
1641 Emprunts		827 586,53 €
131 Agence de l'eau		430 500,00 €
10 222 FCTVA		246 873,67 €
TOTAL		1 504 960,20 €

- **VALIDE et APPROUVE** le programme de travaux conformément au plan de financement ci-dessus
- **APPROUVE et INSCRIT** budgétairement les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la Décision Modificative n° 1 et détaillés dans le tableau joint ci-dessous,
- **ADOpte** La décision modificative n°1 au BP assainissement 2017 équilibrée en dépenses et en recettes
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser un emprunt dans le cadre de ce programme
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce programme

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné,
qui certifie en outre que la présente délibération a
été affichée, rendue exécutoire et adressée à
M. le Sous-Préfet de Nontron
Le Maire,

THIVIERS le 23 juin 2017
Le Maire,

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20170622-2017_06_08-BF
Regu le 04/07/2017



N° : 2017/06/09

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 22 juin 2017 à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, M. AMOUROUX Patrice, Mme ROBERTS Nicola, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit, M. BOST Benoît, Mme GRANERI Nathalie, Mme LEHAIR Carole.

ABSENTS EXCUSES : Mme HYVOZ Isabelle

ABSENTS : Mme PETITJEAN Hélène

POUVOIRS : Mme HYVOZ Isabelle à M. DOBBELS Michel

Date de convocation : 15 Juin 2017

Nombre d'élus : 22

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Vincent VIRVALEIX a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Décision Modificative n°1 –Budget Eau 2017 :

Lors du vote du Budget primitif 2017, une erreur comptable a été votée en inscrivant les frais d'étude et de Maîtrise d'œuvre au compte 2315. Ces frais d'étude à hauteur de 16 800 € TTC auraient dû être inscrits au 203.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la décision modificative ci-dessous.

EAU POTABLE

DEPENSES INVESTISSEMENT	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2315 Immobilisation en cours	- 16 800,00 €	
2158 Autres installation, matériel et outillage		
203 Etudes, Maîtrise d'oeuvre		16 800,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la Décision Modificative n° 1 et détaillés dans le tableau joint ci-dessous,
- **ADOpte** La décision modificative n°1 au BP eau 2017 équilibrée en dépenses et en recettes

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné,
qui certifie en outre que la présente délibération a
été affichée, rendue exécutoire et adressée à

M. le Sous-Préfet de Nontron

Le Maire,



Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

THIVIERS le 23 juin 2017

Le Maire,

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20170622-2017_06_09-DE
Regu le 03/07/2017



MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 22 juin 2017 à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, M. AMOUROUX Patrice, Mme ROBERTS Nicola, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit, M. BOST Benoît, Mme GRANERI Nathalie, Mme LEHAIR Carole.

ABSENTS EXCUSES : Mme HYVOZ Isabelle

ABSENTS : Mme PETITJEAN Hélène

POUVOIRS : Mme HYVOZ Isabelle à M. DOBBELS Michel

Date de convocation : 15 Juin 2017

Nombre d'élus : 22

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Vincent VIRVALEIX a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Renégociation emprunt Budget Principal :

La ville a engagé une démarche de renégociation de la dette avec ses partenaires financiers. A ce jour la Caisse d'épargne a fait une proposition de renégociation de la dette en allongeant la durée afin de diminuer le capital d'emprunt pour 2017.

Dans le cadre de ses délégations, monsieur le MAIRE ne peut pas renégocier la dette pour les opérations supérieures à 150.000 €. Aussi il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à renégocier les emprunts en cours.

Prêts caisse d'épargne

	Échéances actuelles (annuité)			Renégociation (annuité)		
	échéances 2018			échéances 2018		
	(n°1) Prêt n°20700165 restaurant scolaire n° renégociation 1631226 taux 4,34%	(n°2) Prêt n°20700166 travaux place foch n° renégociation 1631227 taux 4,34%	total prêt restaurant scolaire +prêt travaux place foch	prêt restaurant (n°1) + travaux place Foch (n°2) sur 15 ans taux 1,44%	prêt restaurant (n°1) + travaux place Foch (n°2) sur 12 ans taux 1,23%	prêt restaurant (n°1) + travaux place Foch (n°2) sur 10 ans taux 1,14%
fonctionnement (intérêts)	3 129,90 €	6 589,26 €	9 719,16 €	3 554,26 €	3 001,15 €	2 750,28 €
investissement (capital)	14 170,22 €	29 832,06 €	44 002,28 €	15 485,90 €	20 018,41 €	24 420,72 €
total	17 300,12 €	36 421,32 €	53 721,44 €	19 040,16 €	23 019,56 €	27 171,00 €
capital restant dû au 1er juillet 2017			capital restant dû + frais financiers			
	(n°1) Prêt n°20700165 restaurant scolaire n° renégociation 1631226 taux 4,34%	(n°2) Prêt n°20700166 travaux place foch n° renégociation 1631227 taux 4,34%	total prêt restaurant scolaire +prêt travaux place foch	prêt restaurant (n°1) + travaux place Foch (n°2) sur 15 ans taux 1,44%	prêt restaurant (n°1) + travaux place Foch (n°2) sur 12 ans taux 1,23%	prêt restaurant (n°1) + travaux place Foch (n°2) sur 12 ans taux 1,23%
	80 831,57 €	170 171,63 €	251 003,20 €	256 449,97 €	256 449,97 €	256 449,97 €
année de fin			année de fin			
	2022	2022		2032	2029	2027

AR PREFECTURE

024-212405518-20170622-2017_06_10-DE
Regu le 03/07/2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à renégocier les emprunts en cours jusqu'au 30 juin 2018.

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné,
qui certifie en outre que la présente délibération a
été affichée, rendue exécutoire et adressée à
M. le Sous-Préfet de Nontron
Le Maire,



Pour le Maire,
Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

THIVIERS le 23 juin 2017
Le Maire,



Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

AR PREFECTURE

024-212405518-20170622-2017_06_10-DE
Regu le 03/07/2017



N° : 2017/06/11

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 22 juin 2017 à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, M. AMOUROUX Patrice, Mme ROBERTS Nicola, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme Cournil Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit, M. BOST Benoît, Mme GRANERI Nathalie, Mme LEHAIR Carole.

ABSENTS EXCUSES : Mme HYVOZ Isabelle

ABSENTS : Mme PETITJEAN Hélène

POUVOIRS : Mme HYVOZ Isabelle à M. DOBBELS Michel

Date de convocation : 15 Juin 2017

Nombre d'élus : 22

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Vincent VIRVALEIX a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Voirie d'Intérêt Communautaire – Validation du Linéaire :

Suite à l'état des lieux réalisé par l'Agence Technique Départementale dans le cadre de l'extension de périmètre de la communauté des communes du PAYS de JUMILHAC et de l'exercice de la compétence voirie par la communauté de communes, il est primordial de valider le tableau ci-dessus qui définit les voiries d'intérêt communautaires.

Monsieur le MAIRE propose au conseil municipal de bien vouloir valider le linéaire de voirie ci-dessous qui servira de base au calcul des attributions de compensation.

AR PREFECTURE

024-212405518-20170622-2017_06_11-DE
Regu le 03/07/2017

Cne de Thiviers

VIC N° 2	B	De RN 21 à limite Nantheuil via La Guérinchie	2 653
VIC N° 3	A	De RD 707 au carrefour avec la VIC 209 via le cimetière	2 290
VIC N° 5	A	De RN 21 à la limite de Nantheuil	375
VIC N° 6	A	De VIC 2 (chez Martin) à limite Eyzerac	895
VIC N° 7	B	De RD 77 à la RN 21 via Douyéras	1 830
VIC N° 9	B	De RN 21 à RN 21 par Plaisance	670
VIC N° 10	A	De RN 21 à limite Nantheuil via Les Bouilloux	512
VIC N° 101	A	De RD 77 à la VIC 204 via Sarceix, la Sablière	917
VC N° 103	B	De la RN 21 à la VIC 208 via Callendrie	1 493
VIC N° 108	B	De la RD 77 à la RN 21 via La Gane	1 007
VIC N° 109	B	De la RN 21 à la RD 707 via le repaire	1 122
VIC N° 110	B	De la VIC 203 à la limite de Vaunac (mitoyenne avec Eyzerac) 600/2	300
VIC N° 111	A	De la VIC 3 à la limite de St Romain	710
VIC N° 113	A	De la RD 77 à Périgord Bétail	303
VIC N° 201	A	De la RD 707 à la limite de Vaunac via le Bois St Germain	4 177
VIC N° 202	B	De la VIC 201 à la limite d' Eyzerac (Ste Claire)	242
VIC N° 203	A	De la VIC 201 à la limite d' Eyzerac (Chantegros)	323
VIC N° 204	A	De VIC Rue Henri Saumande à la limite de St Romain	3 543
VIC N° 207	B	De RD 77 (Pierrefiche) à la limite de St Jory de Chalais	1 680
VIC N° 208	B	De RN 21 à RD 77 (Pierrefiche) via Mur et Callendrie	3 754
VIC N° 209	A	De la Déchetterie à la VIC 3	870
	A	De la VIC 204 à la Déchetterie	450
Rue Joliot Curie	A	De la RD 707 (Simply) à la VIC 204 (EDF)	525
Rue Henri Saumande	A	De RD 77 (Sarcelx) à la VIC 204 (EDF)	660
Total des VIC Cne de Thiviers			31 301

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte et VALIDE** le linéaire de voirie intérêt communautaire.

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné,
qui certifie en outre que la présente délibération a
été affichée, rendue exécutoire et adressée à

M. le Sous-Préfet de Nontron **Pour le Maire,**
Le Maire,



Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

THIVIERS le 23 juin 2017
Le Maire,



Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

AR PREFECTURE

024-212405518-20170622-2017_06_11-DE
Regu le 03/07/2017



MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 22 juin 2017 à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, M. AMOUROUX Patrice, Mme ROBERTS Nicola, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit, M. BOST Benoît, Mme GRANERI Nathalie, Mme LEHAIR Carole.

ABSENTS EXCUSES : Mme HYVOZ Isabelle

ABSENTS : Mme PETITJEAN Héléne

POUVOIRS : Mme HYVOZ Isabelle à M. DOBBELS Michel

Date de convocation : 15 Juin 2017

Nombre d'élus : 22

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Vincent VIRVALEIX a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Lotissement de Sarceix :

Le projet de création d'un lotissement sur le terrain communal Zone de SARCEIX fait l'objet d'une mission de maîtrise d'œuvre auprès du cabinet CHATENAUD.

M. le Maire rappelle que ce projet de lotissement répond à une demande récurrente de petits lots sur la commune de THIVIERS. Le souhait de la VILLE est de pouvoir proposer des terrains constructibles viabilisés (Eau/Gaz/ Assainissement collectif). Ce projet permettra à la commune de commercialiser 6 lots d'accès à la propriété.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire du terrain, 6 066 m² et qu'elle a acheté le foncier pour 2.97€ le M² soit pour la somme totale de 18 016,02 € HT.

Le cout total des travaux, maîtrise d'œuvre comprise est estimée à 91 444.80 € pour une surface cessible de 5 258 m², soit 17,39 €HT m², hors foncier.

Compte tenu du prix du foncier, le M² viabilisé et proposé à la vente HT sera de 20,82 € le M².

LOTISSEMENT Zone de SARCEIX	
Acquisition du terrain	18 016,02 €
Travaux de viabilisation	81 061,80 €
Maîtrise d'œuvre	10 383,00 €
TOTAL HT	109 460,82 €

Surface cessible	5 258 m ²
M ² cessible	20,82

Lot 1	849 m ²	17 676,18 €
Lot 2	700 m ²	14 574,00 €
Lot 3	700 m ²	14 574,00 €
Lot 5	1 009 m ²	21 007,38 €
Lot 6	1 000 m ²	20 820,00 €
Lot 7	1 000 m ²	20 820,00 €

AR PREFECTURE

024-212405518-20170622-2017_06_12-DE
Regu le 03/07/2017

Les acquéreurs devront s'acquitter en plus les taxes ainsi que les frais et droits annexes.

Ce prix de vente ne sera pas indexé dans la mesure où les travaux seront exécutés en moins de 12 mois. Néanmoins, il pourra être revu à la hausse ou à la baisse si le montant des frais engagés diffère du tableau prévisionnel.

Précisions relatives à l'assiette de T.V.A. :

La commune appliquera la T.V.A. de 20 % sur la totalité du prix de vente des terrains cessibles et non sur la marge. Pour mémoire, la commune devient collectrice de la T.V.A. pour le compte de l'Etat et lui reverse le différentiel entre la T.V.A. payée à l'occasion des dépenses et la T.V.A. encaissée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création du lotissement communal Zone de SARCEIX,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la création de ce lotissement,
- **APPROUVE** le prix de vente de chaque parcelle selon le tableau défini ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné,
qui certifie en outre que la présente délibération a
été affichée, rendue exécutoire et adressée à
M. le Sous-Préfet de Nontron
Le Maire,



Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

THIVIERS le 23 juin 2017
Le Maire,



Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

AR PREFECTURE

024-212405518-20170622-2017_06_12-DE
Regu le 03/07/2017



MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 22 juin 2017 à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, M. AMOUROUX Patrice, Mme ROBERTS Nicola, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit, M. BOST Benoît, Mme GRANERI Nathalie, Mme LEHAIR Carole.

ABSENTS EXCUSES : Mme HYVOZ Isabelle

ABSENTS : Mme PETITJEAN Hélène

POUVOIRS : Mme HYVOZ Isabelle à M. DOBBELS Michel

Date de convocation : 15 Juin 2017

Nombre d'élus : 22

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Vincent VIRVALEIX a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET :Création du Budget Annexe Lotissement de Sarceix :

Considérant la nécessité d'individualiser l'ensemble de la gestion des dépenses et recettes nécessaire à la création d'un lotissement dans un budget annexe.

Monsieur Pascal MAZEAUD, 1 er adjoint expose :

Il a été évoqué, par délibération portant création d'un lotissement communal aux fins de permettre aux futurs acquéreurs de pouvoir accéder à la propriété. Lorsqu'une commune décide la création d'un lotissement, elle doit ériger un budget annexe. Les avantages de ce budget annexe sont les suivants :

- **FOURNIR** les indications détaillées sur le fonctionnement du budget du lotissement.

Il permet de suivre l'évolution de sa situation financière, de dégager ses propres résultats et de retracer l'affectation donnée à ces résultats.

- **D'ECRIRE** les mouvements financiers qui s'opèrent entre le budget général de la communal et celui du lotissement : constitution du budget annexe avec notamment le transfert du patrimoine (terrains ayant vocation à être viabilisés pour un montant de 18 016,02 HT

- **FACILITER** la mise en œuvre des obligations fiscales (TVA) - Isoler les risques financiers de certaines opérations (terrains viabilisés mais non vendus).

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Libellés	Dépenses	Recettes
011	6015	Terrains à aménager	18 016,02 €	
011	6045	Etudes, bornage, prestations	10 383,00 €	
11	605	Travaux	81 061,80 €	
70	7015	Vente de terrains aménagés		100 460,82 €

AR PREFECTURE

024-212405518-20170622-2017_06_13-DE
Regu le 03/07/2017

Monsieur Pascal MAZEAUD, Délégué aux Finances, présente le projet du budget primitif du lotissement communal 2016 chapitre par chapitre, qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement en dépenses et en recettes, un total de : 109 460,82 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un budget dénommé budget annexe lotissement communal Zone de SARCEIX
- **APPROUVE** le budget présenté
- **SOUJET** ce budget à la TVA.
- **FAIT** une déclaration d'assujettissement à la TVA au service des impôts.
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires.

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné,
qui certifie en outre que la présente délibération a
été affichée, rendue exécutoire et adressée à

M. le Sous-Préfet de Nontron
Le Maire,

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



THIVIERS le 23 juin 2017

Le Maire,



Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

AR PREFECTURE

024-212405518-20170622-2017_06_13-DE
Regu le 03/07/2017



N° : 2017/06/14

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 22 juin 2017 à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, M. AMOUROUX Patrice, Mme ROBERTS Nicola, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit, M. BOST Benoît, Mme GRANERI Nathalie, Mme LEHAIR Carole.

ABSENTS EXCUSES : Mme HYVOZ Isabelle

ABSENTS : Mme PETITJEAN Hélène

POUVOIRS : Mme HYVOZ Isabelle à M. DOBBELS Michel

Date de convocation : 15 Juin 2017

Nombre d'élus : 22

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Vincent VIRVALEIX a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Transfert du Terrain du Lotissement de Sarceix du Budget Principal vers le Budget Annexe Lotissement de Sarceix :

Le terrain concerné pour le lotissement de SARCEIX est une propriété relevant du domaine privé de la commune, inscrit à l'actif de la commune au sein du Budget principal. Cependant afin de valoriser la cession des terrains au sein du budget annexe lotissement de Sarceix, il est nécessaire de transférer ce terrain conformément au plan du lotissement ci annexé en PJ au prorata des surfaces commercialisables et de bien vouloir réaliser les opérations comptables nécessaires.

Au budget principal de la ville :

Opération réelle : Titre au 775 (cession) pour 18 016.02 €

Opération ordre : Titre au 211 -040 et Mandat au 675 -042 pour 18 016.02 €

Au budget annexe « Lotissement Zone de Sarceix »

Opération réelle : Mandat (réel) au compte 6015 pour un montant de 18 016.02 € comptabilisant l'achat du terrain.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le transfert du terrain du lotissement de SARCEIX du Budget Principal vers le Budget annexe lotissement de SARCEIX,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser les opérations comptables nécessaires à ce transfert

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné,
qui certifie en outre que la présente délibération a
été affichée, rendue exécutoire et adressée à
M. le Sous-Préfet de Nontron
Le Maire,

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



THIVIERS le 23 juin 2017

Le Maire,





N° : 2017/06/15

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 22 juin 2017 à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, M. AMOUROUX Patrice, Mme ROBERTS Nicola, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme COUNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit, M. BOST Benoît, Mme GRANERI Nathalie, Mme LEHAIR Carole.

ABSENTS EXCUSES : Mme HYVOZ Isabelle

ABSENTS : Mme PETITJEAN Hélène

POUVOIRS : Mme HYVOZ Isabelle à M. DOBBELS Michel

Date de convocation : 15 Juin 2017

Nombre d'élus : 22

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Vincent VIRVALEIX a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Opération d'aménagement du Carrefour de la Croix Saint-Jacques :

Dans le cadre de l'aménagement du carrefour de la Croix St Jacques suite au déménagement du LIDL, il est proposé par la DIRCO (Direction des Routes RN 21) l'aménagement d'un double tourne à gauche afin de sécuriser le carrefour et le parcours pour les piétons.

Cette opération va permettre la réalisation d'une entrée de ville en effaçant une friche industrielle et en renforçant le tissu commercial de cette zone.

Afin de s'engager dans cette opération, la DIRCO (Maître d'ouvrage) sollicite la Ville de THIVIERS afin de connaître la participation financière que peut apporter la ville à cette opération.

Après discussion avec la DIRCO, Monsieur le MAIRE a proposé de s'engager à hauteur de 120 000 € TTC. Cette proposition a été accueillie favorablement par la DIRCO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de :

- **ALLOUER** une subvention à L'ETAT à hauteur de 120 000 € TTC pour l'aménagement de la RN 21 dans le cadre du carrefour de la croix St JACQUES,
- **DEPLACER** les panneaux d'entrée de ville de façon consécutive à l'aménagement du carrefour de la croix St JACQUES.

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné,
qui certifie en outre que la présente délibération a
été affichée, rendue exécutoire et adressée à
M. le Sous-Préfet de Nontron
Le Maire,



Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

THIVIERS le 23 juin 2017

Le Maire,

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



024-212405518-2480022-2017_06_15-DE
Regu le 03/07/2017



N° : 2017/06/16

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 22 juin 2017 à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, M. AMOUROUX Patrice, Mme ROBERTS Nicola, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit, M. BOST Benoît, Mme GRANERI Nathalie, Mme LEHAIR Carole.

ABSENTS EXCUSES : Mme HYVOZ Isabelle

ABSENTS : Mme PETITJEAN Hélène

POUVOIRS : Mme HYVOZ Isabelle à M. DOBBELS Michel

Date de convocation : 15 Juin 2017

Nombre d'élus : 22

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 21

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 2

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Vincent VIRVALEIX a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Cession de Terrain Communal – Club d'Education Canine de Thiviers :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Club d'Education Canine de Thiviers, représenté par son Président Monsieur Jean-Pierre LABAT, a demandé d'acquérir la parcelle BD 419 dont la superficie totale est de 9042 m², situé au lieu-dit « Les Nauches », au prix d'1,50 € le m².

Une bande de terrain sera conservée par la commune en prévision d'un aménagement futur de la voie communale. Aussi il est proposé de vendre 7860 m² au Club d'Education Canine de Thiviers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 19 POUR et 2 ABSTENTIONS :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle BD 419 en partie pour une superficie de 7860 m² environ et au prix d'un euros cinquante le m² au Club d'Education Canine de Thiviers représenté par Monsieur Jean-Pierre LABAT. Cette cession ne faisant pas partie d'une opération de lotissement, la Commune n'est pas assujettie à la TVA ; conformément aux dispositions applicables depuis le 11/3/2010, la présente mutation n'entre donc pas dans le champ d'application de la TVA,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié dont les frais seront à la charge de l'acquéreur

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné,
qui certifie en outre que la présente délibération a
été affichée, rendue exécutoire et adressée à
M. le Sous-Préfet de Nontron
Le Maire,

Pour le Maire,

**Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,**



THIVIERS le 23 juin 2017

Le Maire,

Pour le Maire,

**Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,**



AR PREFECTURE

024-212405518-20170622-2017_06_16-DE
Regu le 03/07/2017



N° : 2017/06/17

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 22 juin 2017 à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, M. AMOUROUX Patrice, Mme ROBERTS Nicola, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit, M. BOST Benoît, Mme GRANERI Nathalie, Mme LEHAIR Carole.

ABSENTS EXCUSES : Mme HYVOZ Isabelle

ABSENTS : Mme PETITJEAN Hélène

POUVOIRS : Mme HYVOZ Isabelle à M. DOBBELS Michel

Date de convocation : 15 Juin 2017

Nombre d'élus : 22

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Vincent VIRVALEIX a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Cession d'un Bâtiment Communal – SCI Dudule :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la SCI DUDULE, représentée par Monsieur Gérard RIDOIN a demandé d'acquérir le bâtiment existant sur la parcelle AO 699, (partie restant ancienne caserne des pompiers) situé 23 rue Gabriel Péri à THIVIERS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente de principe de ce bâtiment à la SCI DUDULE représentée par Monsieur Gérard RIDOIN, de négocier cette vente et les frais imputés à l'acquéreur. (Cette cession ne faisant pas partie d'une opération de lotissement, la commune n'est pas assujettie à la TVA)
- **AUTORISE** Monsieur le MAIRE à signer l'acte notarié dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné,
qui certifie en outre que la présente délibération a
été affichée, rendue exécutoire et adressée à
M. le Sous-Préfet de Nontron
Le Maire,

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



THIVIERS le 23 juin 2017
Le Maire,

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20170622-2017_06_17-DE
Regu le 03/07/2017



MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 22 juin 2017 à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, M. AMOUROUX Patrice, Mme ROBERTS Nicola, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit, M. BOST Benoît, Mme GRANERI Nathalie, Mme LEHAIR Carole.

ABSENTS EXCUSES : Mme HYVOZ Isabelle

ABSENTS : Mme PETITJEAN Hélène

POUVOIRS : Mme HYVOZ Isabelle à M. DOBBELS Michel

Date de convocation : 15 Juin 2017

Nombre d'élus : 22

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 21

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 1

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Vincent VIRVALEIX a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Modification du Tableau des Emplois :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que certains agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade. Il convient aussi de créer un poste d'adjoint d'animation au Cinéma à compter du 1er juillet 2017.

Par ailleurs le poste de directeur général des services correspondant à un emploi fonctionnel n'est plus pourvu suite à la mise en disponibilité de l'agent qui l'occupait. De ce fait il a été mis fin au détachement sur emploi fonctionnel de cet agent depuis le 18 février 2017.

Suppressions à compter du 1er juillet 2017:

- 1 poste fonctionnel de directeur Général des Services
- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe,
- 1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe
- 1 poste d'agent de maîtrise territorial
- 3 postes d'adjoint technique territorial

Créations à compter du 1er juillet 2017 :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe
- 1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe
- 1 poste d'agent de maîtrise territorial principal
- 3 postes d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe
- 1 poste d'adjoint d'animation

Le tableau des emplois sera modifié en conséquence.

AR PREFECTURE

024-212405518-20170622-2017_06_18-DE
Regu le 28/06/2017

Après consultation et avis de la Commission Administrative paritaire du Centre de Gestion de la Dordogne,

Après en avoir délibéré, 20 POUR, 1 ABSTENTION, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la modification du Tableau des Emplois ci-joint.

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné,
qui certifie en outre que la présente délibération a
été affichée, rendue exécutoire et adressée à
M. le Sous-Préfet de Nontron
Le Maire,

THIVIERS le 23 juin 2017
Le Maire,



Pour le Maire,
Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

Pour le Maire,
Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20170622-2017_06_18-DE
Regu le 28/06/2017

MAIRIE DE THIVERS - TABLEAU DES EMPLOIS N° 39 actualisé au 01/07/2017					
FILIERES	Catégorie	CADRE D'EMPLOIS	GRADES	Postes OUVERTS	Postes POURVUS
ADMINISTRATIVE	A	Emploi Administratif de Direction (Emploi Fonctionnel)	Directeur Général des Services	0	0
ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial	Attaché	2	2
ADMINISTRATIVE	C	Adjoint Administratif territorial	Adjoint administratif principal 1ère Classe	3	3
ADMINISTRATIVE	C	Adjoint Administratif territorial	Adjoint administratif principal de 2ème classe	2	2
ADMINISTRATIVE	C	Adjoint Administratif territorial	Adjoint administratif	1	1
ANIMATION	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	2	2
ANIMATION	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint territorial d'animation	2	2
CULTURELLE ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	A	Professeur territorial d'Enseignement Artistique	Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale	1	1
CULTURELLE PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUE	B	Assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation principal de 1ère classe	1	1
CULTURELLE PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUE	C	Adjoint du patrimoine territorial	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	1	1
POLICE MUNICIPALE	C	Agent de police municipale	Chef de Police Municipale	1	1
SOCIALE	C	A.T.S.E.M	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	2	2
SOCIALE	C	A.T.S.E.M	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1	1
TECHNIQUE	B	technicien territorial	technicien	1	0
TECHNIQUE	C	Agent de Maîtrise territorial	Agent de maîtrise principal	4	4
TECHNIQUE	C	Agent de Maîtrise territorial	Agent de maîtrise	0	0
TECHNIQUE	C	Adjoint Technique territorial	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	1
TECHNIQUE	C	Adjoint Technique territorial	Adjoint technique principal de 2ème classe	5	5
TECHNIQUE	C	Adjoint Technique territorial	Adjoint technique	16	15
EMPLOIS DE DROIT PRIVE					
		CAE – CUI		1	1
		contrat d'apprentissage		1	1
			Sous-total	48	46
BESOIN OCCASIONNEL					
TECHNIQUE	C	Adjoint Technique territorial	Adjoint technique	2	0
		Adjoint Administratif territorial	Adjoint administratif	2	0
			Sous-total	4	0
AGENTS SAISONNIERS					
TECHNIQUE	C	Adjoint Technique territorial	Adjoint technique	2	0
			Sous-total	2	0
			TOTAL GENERAL	54	46

01/07/2017

AR PREFECTURE

024-212405518-20170622-2017_06_18-DE
Regu le 28/06/2017



N° : 2017/06/19

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 22 juin 2017 à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, M. AMOUROUX Patrice, Mme ROBERTS Nicola, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit, M. BOST Benoît, Mme GRANERI Nathalie, Mme LEHAIR Carole.

ABSENTS EXCUSES : Mme HYVOZ Isabelle

ABSENTS : Mme PETITJEAN Hélène

POUVOIRS : Mme HYVOZ Isabelle à M. DOBBELS Michel

Date de convocation : 15 Juin 2017

Nombre d'élus : 22

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Vincent VIRVALEIX a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Détermination des Ratios d'avancements de grades :

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le tableau des ratios d'avancements de grades à compter de l'année 2017.

Après avis favorable du Comité technique en date du 22 juin 2017,

A l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** le tableau des ratios d'avancements de grades à compter de l'année 2017 annexé à la présente délibération.

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné,
qui certifie en outre que la présente délibération a
été affichée, rendue exécutoire et adressée à
M. le Sous-Préfet de Nontron
Le Maire,



Pour le Maire,
Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

THIVIERS le 23 juin 2017

Le Maire,

Pour le Maire,
Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20170622-2017_06_19-DE
Regu le 28/06/2017

RATIOS AVANCEMENTS DE GRADES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2017

FILIERE ADMINISTRATIVE

Catégorie	Grades d'origine		Grades d'accès	RATIOS
A	Attaché	→	Attaché principal	100%
B	Rédacteur	→	Rédacteur principal de 2ème classe	100%
B	Rédacteur principal de 2ème classe	→	Rédacteur principal de 1ère classe	100%
C	Adjoint administratif	→	Adjoint administratif principal de 2ème classe	100%
C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	→	Adjoint administratif principal de 1ère classe	100%

FILIERE TECHNIQUE

Catégorie	Grades d'origine		Grades d'accès	RATIOS
B	Technicien	→	Technicien principal de 2ème classe	100%
B	Technicien principal de 2ème classe	→	Technicien principal de 1ère classe	100%
C	Adjoint technique	→	Adjoint technique principal de 2ème classe	100%
C	Adjoint technique principal de 2ème classe	→	Adjoint technique principal de 1ère classe	100%
C	Agent de maîtrise	→	Agent de maîtrise principal	100%

FILIERE CULTURELLE

Catégorie	Grades d'origine		Grades d'accès	RATIOS
C	Adjoint du patrimoine	→	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	100%
C	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	→	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	100%

FILIERE ANIMATION

Catégorie	Grades d'origine		Grades d'accès	RATIOS
C	Adjoint d'animation	→	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	100%
C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	→	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	100%

FILIERE SOCIALE

Catégorie	Grades d'origine		Grades d'accès	RATIOS
C	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	→	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	100%



N° : 2017/06/20

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 22 juin 2017 à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, M. AMOUROUX Patrice, Mme ROBERTS Nicola, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit, M. BOST Benoît, Mme GRANERI Nathalie, Mme LEHAIR Carole.

ABSENTS EXCUSES : Mme HYVOZ Isabelle

ABSENTS : Mme PETITJEAN Hélène

POUVOIRS : Mme HYVOZ Isabelle à M. DOBBELS Michel

Date de convocation : 15 Juin 2017

Nombre d'élus : 22

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Vincent VIRVALEIX a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Règlement intérieur du Restaurant Scolaire :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de mettre en place un Règlement intérieur du Restaurant Scolaire de la commune. (Document ci-joint)

A l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** le Règlement Intérieur du Restaurant Scolaire ci-joint.

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné,
qui certifie en outre que la présente délibération a
été affichée, rendue exécutoire et adressée à

M. le Sous-Préfet de Nontron
Le Maire,



Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

THIVIERS le 23 juin 2017

Le Maire,



Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

AR PREFECTURE

024-212405518-20170622-2017_06_20-BF
Regu le 04/07/2017

REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, considérant qu'il convient d'édicter un règlement intérieur concernant le fonctionnement du service de restauration scolaire, **Il est défini ce qui suit :**

ARTICLE 1^{er} – LES INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont obligatoires et se font pour l'année scolaire, ou pour la période scolaire déterminée par la municipalité. **Une copie du livret de famille est obligatoire.**

Dans le cas d'une garde alternée, si vous souhaitez que chaque parent soit facturé en fonction de ses jours de garde, une copie du jugement du tribunal vous sera demandée.

ARTICLE 2 – LES TARIFS

Les tarifs de restauration scolaire sont fixés par délibération du Conseil Municipal.

La catégorie « intra-muros » concerne les enfants dont les parents sont contribuables sur THIVIERS.

Une facturation mensuelle, à terme échu, sera adressée aux familles.

Pour bénéficier de la non facturation à partir du deuxième jour d'absence, il est impératif de téléphoner le premier jour d'absence avant 10 heures directement au service de la restauration scolaire : 05 53 55 03 30.

Dans tous les cas le premier jour de carence sera facturé.

Afin de faciliter le règlement de ces factures, différents modes de paiement sont mis à votre disposition :

- par prélèvement automatique (**de préférence**),
- par carte bancaire : www.tipi.budget.gouv.fr,
- par chèque bancaire à l'ordre du TRESOR PUBLIC à **adresser directement à la TRESORERIE DE THIVIERS 46 rue Lamy 24800 THIVIERS**
- en espèces directement au guichet de la TRESORERIE DE THIVIERS.

Aucun règlement ne doit être adressé au SERVICE CANTINE DE LA MAIRIE.

En cas de non-paiement des factures dans les délais impartis, le recouvrement de la créance est effectué par le Trésor Public avec application des frais éventuels.

ARTICLE 3 – LA DISCIPLINE

Afin de responsabiliser les enfants sur leur comportement pendant la pause méridienne (repas + récréation du midi), un système de permis de bonne conduite est instauré pour les élèves.

Chaque enfant qui ne respecte pas les règles de vie collective peut se voir retirer des points par le personnel de la pause méridienne.

Le permis de bonne conduite est un contrat passé entre les élèves et la Mairie dans le but d'inciter les enfants au respect des règles de vie collective (respect d'autrui et bonne conduite).

Les sanctions :

Manque de respect au personnel Désobéissance Bagarres	- 3 points L'enfant déjeunera seul à une table le jour suivant
Jeux avec la nourriture Non-respect des locaux et du matériel	- 2 points L'enfant déjeunera seul à une table le jour suivant
Crier ou faire volontairement du bruit Se tenir mal à table	- 1 point L'enfant déjeunera seul à une table le jour suivant

AR PREFECTURE

024-212405518-20170622-2017_06_20-BF
Regu le 04/07/2017

Récupération des points :

Passer une semaine sans réprimandes	+2 points
Participation à la vie de la cantine	
Excuses spontanées formulées	+ 1 points

Mode d'emploi

**Le permis est crédité de 12 points.
Les points sont retirés par le personnel de la pause méridienne.**

Quand il n'y a plus de points sur le permis :	Une lettre d'avertissement est adressée aux parents qui seront convoqués. Un autre permis est alors remis à l'enfant.
Au bout du 2 ^{ème} permis enlevé :	L'enfant sera exclu du restaurant scolaire durant 2 jours
Au bout du 3 ^{ème} permis enlevé :	L'enfant sera exclu durant 1 semaine

Les parents sont invités à apporter leur concours le plus actif en ce qui concerne l'application du présent règlement en recommandant à leurs enfants d'en observer strictement les prescriptions.

ARTICLE 4 - LE POINTAGE

Un double pointage est effectué chaque jour, en classe le matin et à la cantine afin de contrôler rapidement l'absence d'un enfant qui aurait quitté l'établissement.

ARTICLE 5 - L'ORGANISATION DU SERVICE

La Commune se réserve le droit d'organiser la restauration scolaire selon un nombre de services quotidiens en adéquation avec la fréquentation.

Ce règlement est remis au représentant de chaque enfant inscrit au service de la restauration scolaire.

Le responsable de l'enfant devra, par signature sur la fiche d'inscription, attester en avoir pris connaissance.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que la commune n'a pas obligation d'assurer le service de restauration scolaire. De même les enfants n'ont pas l'obligation de manger à la cantine.

Thiviers le 17 Mai 2017
Le Maire,
Pierre-Yves COUTURIER

AR PREFECTURE

024-212405518-20170622-2017_06_20-BF
Regu le 04/07/2017



N° : 2017/06/21

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 22 juin 2017 à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, M. AMOUROUX Patrice, Mme ROBERTS Nicola, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit, M. BOST Benoît, Mme GRANERI Nathalie, Mme LEHAIR Carole.

ABSENTS EXCUSES : Mme HYVOZ Isabelle

ABSENTS : Mme PETITJEAN Hélène

POUVOIRS : Mme HYVOZ Isabelle à M. DOBBELS Michel

Date de convocation : 15 Juin 2017

Nombre d'élus : 22

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Vincent VIRVALEIX a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Modification des Rythmes Scolaires à la Rentrée 2017 :

Considérant que le Président de la République nouvellement élu, Emmanuel Macron, a indiqué sa volonté de permettre aux communes de revenir au rythme des 4 jours pour les communes qui le souhaitent, après avis du conseil d'école

Considérant que l'ensemble des craintes exprimées sur les conséquences de cette réforme se sont révélées justifiées et notamment la fatigue des enfants

Considérant que l'argument de la chronobiologie avancé par les promoteurs de la réforme n'a pas été prouvé et que les périodes scolaires dépassaient les 7 semaines requises de temps scolaire ce qui était alors en totale contradiction avec les fondamentaux des rythmes scolaires tels que les professionnels les conçoit

Considérant que les activités périscolaires mises en place seront maintenues pendant les heures d'accueil de loisirs sans hébergement

Décide que le conseil d'école sera interrogé sur ce sujet et qu'en cas d'avis favorable, le retour à la semaine de 4 jours sera sollicité dès la rentrée 2017

Décide que cette délibération prendra effet dès la parution du décret du Ministre de l'éducation nationale sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'interroger le Conseil d'école,
- **ACCEPTE** la répartition du temps scolaire sur 4 jours en cas d'avis favorable du Conseil d'école.

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné,
qui certifie en outre que la présente délibération a
été affichée, rendue exécutoire et adressée à

M. le Sous-Préfet de Nontron
Le Maire,



Pour le Maire,

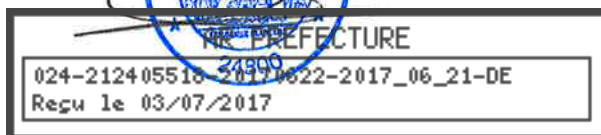
Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

THIVIERS le 23 juin 2017
Le Maire,

Pour le Maire,



Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,





N° : 2017/06/22

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 22 juin 2017 à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, M. AMOUROUX Patrice, Mme ROBERTS Nicola, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit, M. BOST Benoît, Mme GRANERI Nathalie, Mme LEHAIR Carole.

ABSENTS EXCUSES : Mme HYVOZ Isabelle

ABSENTS : Mme PETITJEAN Hélène

POUVOIRS : Mme HYVOZ Isabelle à M. DOBBELS Michel

Date de convocation : 15 Juin 2017

Nombre d'élus : 22

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 21

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 3

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Vincent VIRVALEIX a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Subvention aux Associations :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer les subventions suivantes (tableau des subventions en annexe)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, 18 POUR, 3 ABSTENTIONS :

- **ALLOUE** des subventions de fonctionnement aux associations
- **APPROUVE** le tableau de subvention aux associations pour l'année 2017 annexé à la présente délibération.

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné,
qui certifie en outre que la présente délibération a
été affichée, rendue exécutoire et adressée à
M. le Sous-Préfet de Nontron
Le Maire,

Pour le Maire,



Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

THIVIERS le 23 juin 2017
Le Maire,

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20170622-2017_06_22-BF
Regu le 04/07/2017

Tableau des Subventions aux associations pour l'année 2017

ASSOCIATIONS	votées 2016		proposition 2017		votées 2017	
	fonctionnement	exceptionnelle	fonctionnement	exceptionnelle	fonctionnement	exceptionnelle
Sports	22 100,00 €	1 100,00 €	16 900,00 €	1 550,00 €	16 900,00 €	1 550,00 €
Gymnastique volontaire	250,00 €		200,00 €		200,00 €	
Thibérienne football	5 000,00 €		3 000,00 €	500,00 €	3 000,00 €	500,00 €
Footislecocle	1 500,00 €		1 300,00 €		1 300,00 €	
XV Haut Périgord	2 000,00 €	700,00 €	2 000,00 €	500,00 €	2 000,00 €	500,00 €
La pétanque thibérienne						
Badminton club Thiviers						
Cycloclub du Périgord vert						
Kobudo club	150,00 €					
les Colombines	1 000,00 €		800,00 €	300,00 €	800,00 €	300,00 €
Road Riders 24						
Cepe vert hand ball	3 500,00 €		3 000,00 €		3 000,00 €	
Thiviers tennis club	3 500,00 €		2 500,00 €		2 500,00 €	
Thiviers sport auto	4 500,00 €		3 500,00 €		3 500,00 €	
Club athlétique thibérien						
Gaule Thibérienne	700,00 €		600,00 €	250,00 €	600,00 €	250,00 €
Vélo Club Tréissacois		400,00 €				
Itiné-vert						
Club de marche Nordique						
Social,santé	1 600,00 €	100,00 €	1 650,00 €	500,00 €	1 650,00 €	500,00 €
Secours populaire			100,00 €		100,00 €	
Amicale des pompiers				500,00 €		500,00 €
SOS chats ilibres	150,00 €					
FNATH	100,00 €		100,00 €		100,00 €	
Ligue contre le cancer	400,00 €		400,00 €		400,00 €	
CIDFF	300,00 €		300,00 €		300,00 €	
Espoir	400,00 €		400,00 €		400,00 €	
France Alzheimer	150,00 €		150,00 €		150,00 €	
UDAF	100,00 €		100,00 €		100,00 €	
Secours catholique			100,00 €		100,00 €	
Corentin Cœur de Guerrier		100,00 €				

AR PREFECTURE

024-212405518-20170622-2017_06_22-BF
Regu le 04/07/2017

ASSOCIATIONS	votées 2016		proposition 2017		votées 2017	
	fonctionnement	exceptionnelle	fonctionnement	exceptionnelle	fonctionnement	exceptionnelle
Retraités, anciens combattants	1 900,00 €	- €	1 400,00 €		1 400,00 €	
Amicale des anciens pompiers de thiviers	1 200,00 €		1 000,00 €		1 000,00 €	
Club de l'amitié						
FNACA	300,00 €		300,00 €		300,00 €	
comité de liaison anciens combattants	300,00 €					
section des Médailles Militaires	100,00 €		100,00 €		100,00 €	
Education, Jeunesse	700,00 €	- €	700,00 €		700,00 €	
Astronomie Regulus	500,00 €		500,00 €		500,00 €	
Foyer socio éducatif Collège Bourlia.						
Asso. sport. Lycée Professionnel						
Maison des jeunes Lycéens						
Prévention routière	150,00 €		150,00 €		150,00 €	
UDDEN	50,00 €		50,00 €		50,00 €	
Voyage, études lycée-collège						
Loisirs, culture	9 400,00 €	850,00 €	8 550,00 €		8 550,00 €	
Les Joyeux Thibériens	7 500,00 €		6 000,00 €		6 000,00 €	
Atelier de la Poescie			1 000,00 €		1 000,00 €	
Les Amis de Javea						
Asso. Atout Contes	100,00 €		300,00 €		300,00 €	
Les Jardins Partagés						
ACTHIV	600,00 €		450,00 €		450,00 €	
Asso. Vocalia	200,00 €					
Asso. Les Faïences de Thiviers	1 000,00 €		800,00 €		800,00 €	

ASSOCIATIONS	votées 2016		proposition 2017		votées 2017	
	fonctionnement	exceptionnelle	fonctionnement	exceptionnelle	fonctionnement	exceptionnelle
Tourisme, économie, animation	5 450,00 €	- €	2 150,00 €		2 150,00 €	
Comité expansion économique Foire aux Gras	2 500,00 €		1 000,00 €		1 000,00 €	
Thivers, pour ne pas oublier			100,00 €		100,00 €	
Comice Agricole	700,00 €		800,00 €		800,00 €	
ADIL 24	250,00 €		250,00 €		250,00 €	
Inter Asso.						
FESTHIV	2 000,00 €					
Docte collège Truffe & foie gr						
Autres	3 500,00 €	- €	6 450,00 €		6 450,00 €	
KARIMAROC	300,00 €		250,00 €		250,00 €	
UFC que choisisrs			200,00 €		200,00 €	
Les Guitaires Vertes			3 000,00 €		3 000,00 €	
coopérative scolaire maternelle	1 000,00 €		1 000,00 €		1 000,00 €	
coopérative scolaire primaire	2 200,00 €		2 000,00 €		2 000,00 €	
	44 650,00 €	2 050,00 €	37 800,00 €	2 050,00 €	37 800,00 €	2 050,00 €
		46 700,00 €		39 850,00 €		39 850,00 €

AR PREFECTURE

024-212405518-20170622-2017_06_22-BF
Regu le 04/07/2017



N° : 2017/06/23

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 22 juin 2017 à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, M. AMOUROUX Patrice, Mme ROBERTS Nicola, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit, M. BOST Benoît, Mme GRANERI Nathalie, Mme LEHAIR Carole.

ABSENTS EXCUSES : Mme HYVOZ Isabelle

ABSENTS : Mme PETITJEAN Hélène

POUVOIRS : Mme HYVOZ Isabelle à M. DOBBELS Michel

Date de convocation : 15 Juin 2017

Nombre d'élus : 22

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Vincent VIRVALEIX a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Subventions Séjours Scolaire :

Les écoles du RPI de St PIERRE de COLE et le Lycée Alcide DUSSOLIER de NONTRON sollicitent la Mairie de THIVIERS afin de participer financièrement au coût des séjours scolaires respectifs pour les élèves domiciliés à THIVIERS. Monsieur le Maire propose d'attribuer une aide de 50 € par élève.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la participation de 50 € par enfant au coût des séjours scolaires

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné,
qui certifie en outre que la présente délibération a
été affichée, rendue exécutoire et adressée à
M. le Sous-Préfet de Nontron
Le Maire,



Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

THIVIERS le 23 juin 2017
Le Maire,

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20170622-2017_06_23-DE
Regu le 03/07/2017



N° : 2017/06/24

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le jeudi 22 juin 2017 à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme DEQUANT Céline, M. AMOUROUX Patrice, Mme ROBERTS Nicola, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit, M. BOST Benoît, Mme GRANERI Nathalie, Mme LEHAIR Carole.

ABSENTS EXCUSES : Mme HYVOZ Isabelle

ABSENTS : Mme PETITJEAN Hélène

POUVOIRS : Mme HYVOZ Isabelle à M. DOBBELS Michel

Date de convocation : 15 Juin 2017

Nombre d'élus : 22

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Vincent VIRVALEIX a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Protocole d'amitié avec la ville de BOUJEDYANE:

Après avoir écouté l'exposé de Mr Georges CANTY, représentant de Mr le MAIRE de THIVIERS pour la coopération engagée avec la ville de BOUJEDYANE au MAROC, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le protocole d'amitié ci-joint.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le protocole d'amitié ci-joint.

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné,
qui certifie en outre que la présente délibération a
été affichée, rendue exécutoire et adressée à
M. le Sous-Préfet de Nontron
Le Maire,



Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,

THIVIERS le 23 juin 2017

Pour le Maire, Le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20170622-2017_06_24-DE
Regu le 03/07/2017



protocole d'amitié

Nous,

Abdeslam EL MOUKHI,

Président de la Commune de Boujedyane au Maroc.

Pierre-Yves Couturier,

Maire de la mairie de Thiviers en France.


Librement désignés par le suffrage de nos concitoyens exprimons notre désir sincère et notre espoir que ce protocole soit un pas vers un jumelage qui s'avèrera utile, précieux et plus agréable pour tous.

Conscients de nos intérêts particuliers, du besoin et de la valeur des relations personnelles entre nos populations respectives qui ont beaucoup à apprendre et s'enrichir les uns des autres afin de vivre dans la paix et la fraternité, nous espérons avec confiance voir se développer dans tous les domaines, des échanges d'ordre culturel, social, économique et touristique, une amitié profonde, vivante et unifiée.

C'est dans la certitude d'instaurer une meilleure compréhension mutuelle, un meilleur respect et une amitié durable entre les populations de nos deux communes et de nos deux pays et l'espoir de souscrire à une relation officielle de jumelage dans les années à venir, que nous signons ce protocole d'amitié.


Le président
De la commune de Boujedyane




P. le Maire
de la mairie de Thiviers

AR PREFECTURE

024-212405518-20170622-2017_06_24-DE
Regu le 03/07/2017